



RÉUNION PUBLIQUE

MERCREDI 17 MAI 2023

**RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
D'OSNY (95)**

PRÉSENTATION DE LA **SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET DU
PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES**

A4A
PLUS
ARCHITECTURE & URBANISME



01

LA RÉVISION DU PLU D'OSNY

page 02

02

**LES CADRES À INTÉGRER AU
PLAN LOCAL D'URBANISME**

page 09

03

**DIAGNOSTIC
SOCIO-ÉCONOMIQUE**

page 16

04

**ÉTAT INITIAL
DE L'ENVIRONNEMENT**

page 30

05

**LES ORIENTATIONS
DU PADD**

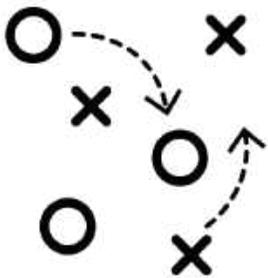
page 47

EN BREF, LE PLU C'EST ...

1

UN OUTIL DE PROJET

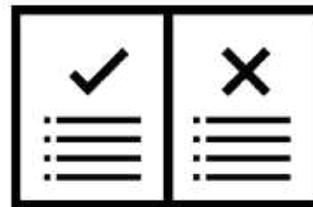
- **une prospective** : réfléchir au devenir du territoire
- **un cap** : la vision du territoire
- **un document stratégique** avec une temporalité de 10 ans



2

UN OUTIL RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

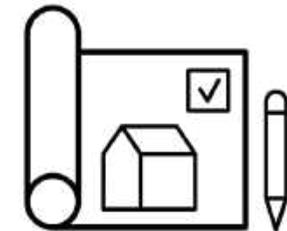
- détermine l'**usage des sols** sur l'ensemble du territoire
- détermine les **zones constructibles et les zones inconstructibles**
- des zones différentes auxquelles sont associées des règles définissant ce qui est interdit, ce qui est autorisé et **comment les édifier** (aspect des constructions et implantation, volume)



3

UN DOCUMENT OPPOSABLE AUX TIERS

- régit les demandes d'autorisation d'urbanisme :
 - Permis de Construire,
 - Permis de Démolir,
 - Permis d'Aménager,
 - Déclaration de Projet, ...



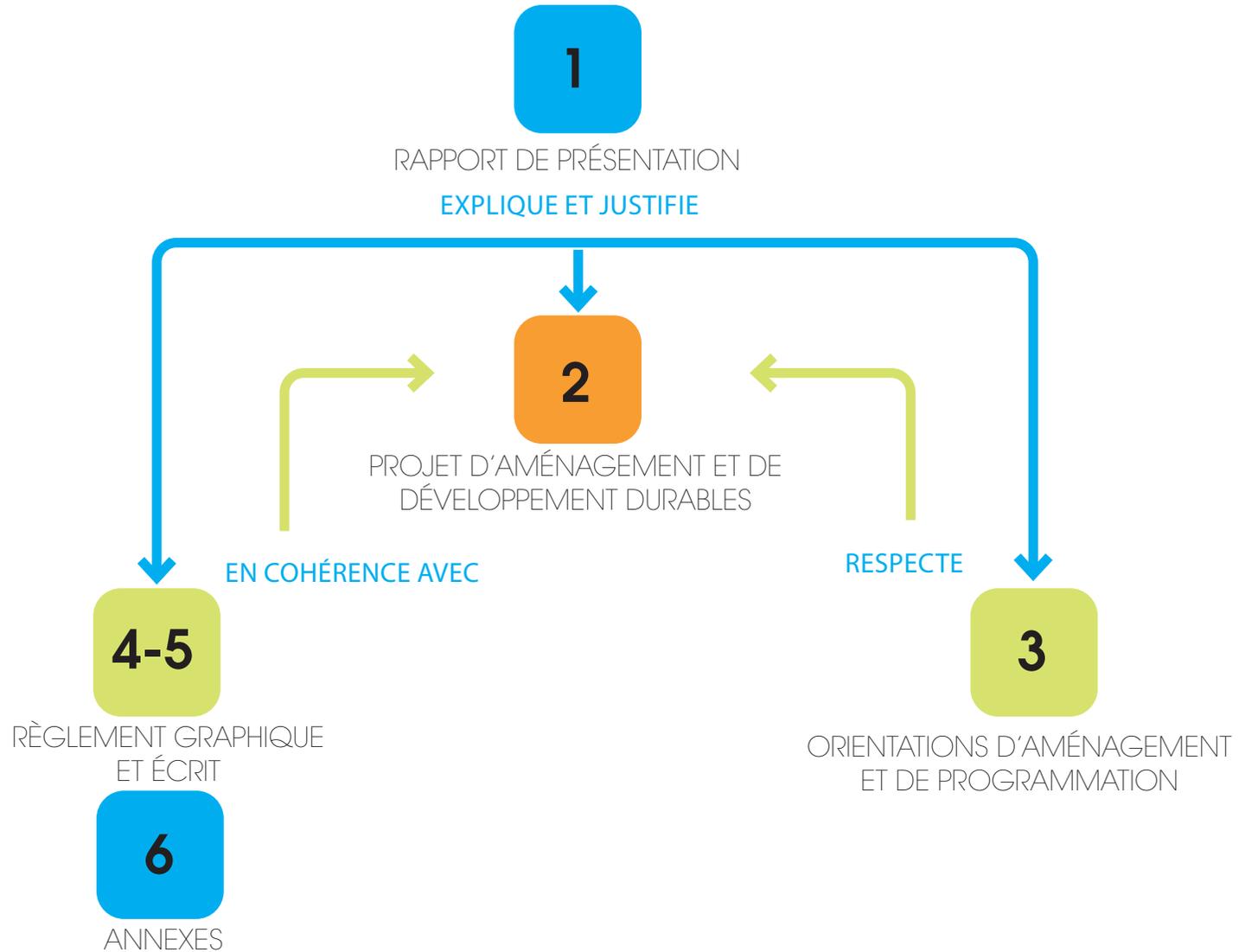
IL SE COMPOSE DE ...



pièces et prescriptions opposables

pièce orientant le PLU

pièces informatives



LE PLU SUPERPOSE L'IMAGE DE LA VILLE SOUHAITÉE POUR DEMAIN À L'IMAGE DE LA VILLE D'AUJOURD'HUI...



LE PLU EST UN DOCUMENT STRATÉGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE QUI RÉPOND AUX ENJEUX DU TERRITOIRE ET CONSTRUIT UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT POUR LES 10 ANS À VENIR



CARTE DU ZONAGE PLU

CARTE DU PADD

CARTE DES ENJEUX

ZONAGE OPPOSABLE

LE ZONAGE SE DÉTERMINE PAR LA SUPERPOSITION DE



CARTE DU PADD

CARTE DES ENJEUX

DOCUMENT OPPOSABLE

LE PLU S'INSCRIT DANS UNE HIÉRARCHIE DES NORMES ...



BIEN QUE D'INITIATIVE COMMUNALE, LE PLU DE OSNY DOIT TENIR COMPTE D'UN ENSEMBLE DE DOCUMENTS CADRES POUR ASSURER SA LÉGALITÉ

UN PLU OPPOSABLE QUI DATE DE 2019

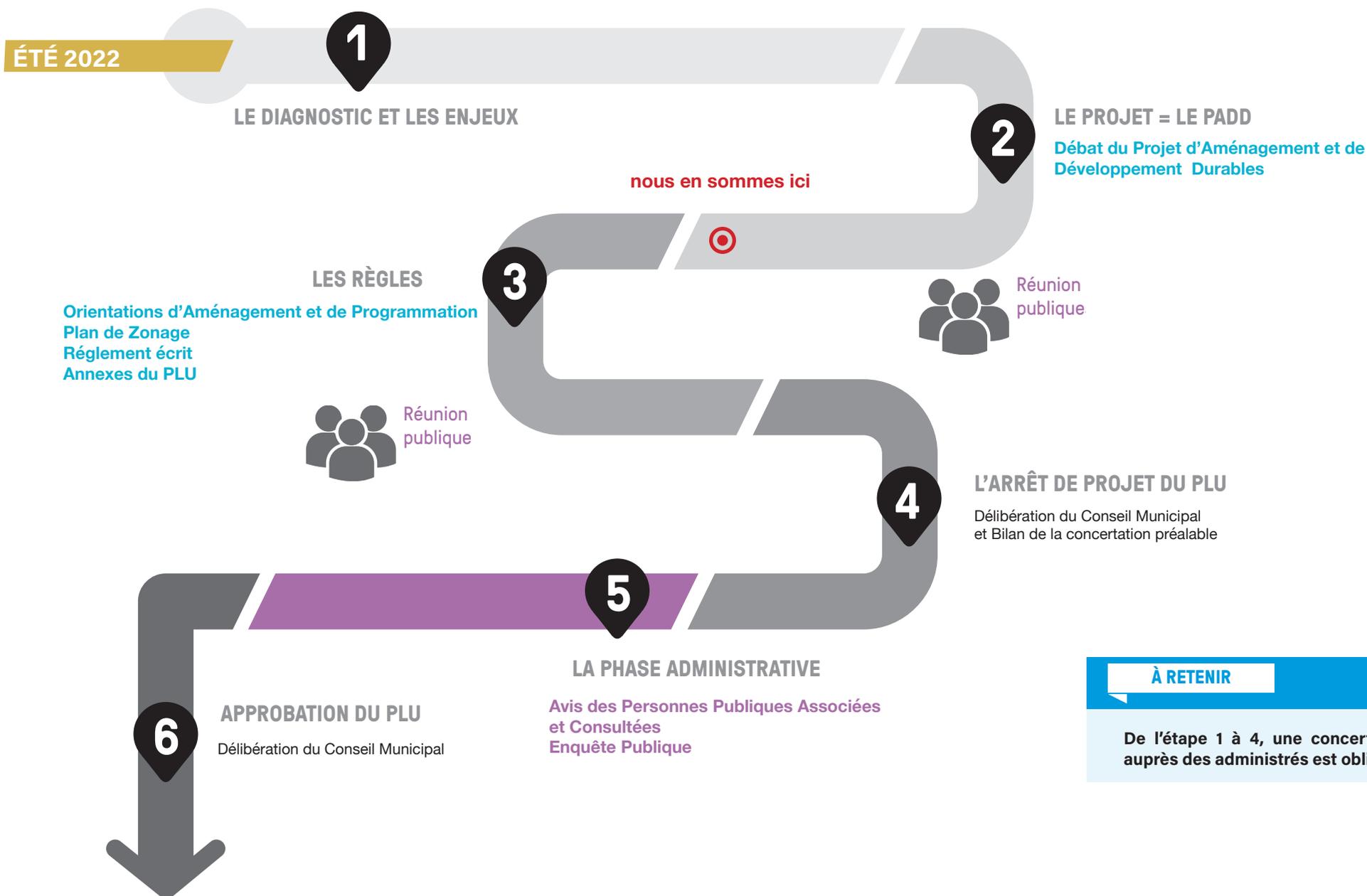


LA RÉVISION DU PLU A ÉTÉ VOTÉE
AU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2021



→ | Réviser le document pour :

- Disposer d'un document d'urbanisme qui prenne en considération les **dernières évolutions législatives et réglementaires** en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de développement économique, de développement durable, de protection de l'environnement et de la biodiversité,
- Adapter le règlement écrit et le plan de zonage pour **prendre en compte les évolutions de la commune**,
- Assurer **l'équilibre entre les espaces urbains, agricoles et naturels**,
- **Redéfinir les secteurs de projet**, notamment la ZAC de la Demi-Lieue,
- Intégrer de **nouvelles orientations d'aménagement**.





01

LA RÉVISION DU PLU D'OSNY

page 02

02

**LES CADRES À INTÉGRER AU
PLAN LOCAL D'URBANISME**

page 09

03

**DIAGNOSTIC
SOCIO-ÉCONOMIQUE**

page 16

04

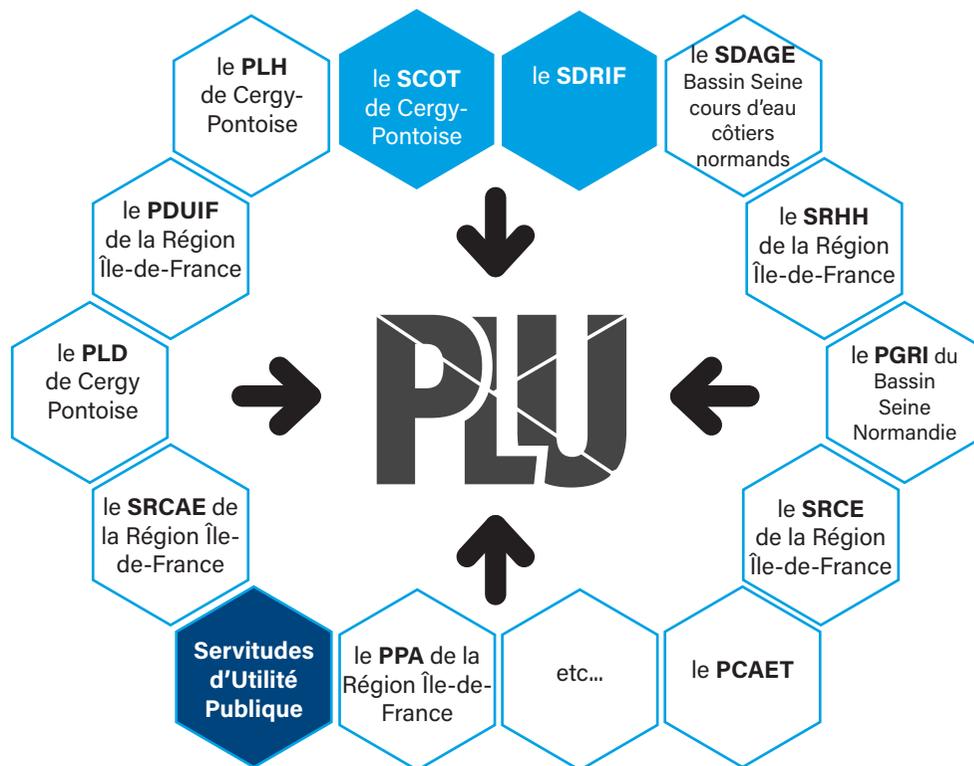
**ÉTAT INITIAL
DE L'ENVIRONNEMENT**

page 30

05

**LES ORIENTATIONS
DU PADD**

page 47



BIEN QUE D'INITIATIVE COMMUNALE, **LE PLU DE OSNY** DEVRA TENIR COMPTE D'UN ENSEMBLE DE DOCUMENTS CADRE POUR ASSURER LA LÉGALITÉ DE SON DOCUMENT D'URBANISME.

SDRIF : Schéma Directeur Régional d'Île-de-France
PLH : Programme Local de l'Habitat
PDUIF : Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France
PLD : Plan Local de Déplacement
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique
SRHH : Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement
SDAN : Schéma Directeur d'Aménagement Numérique
SDAGV : Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage

QUELS OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

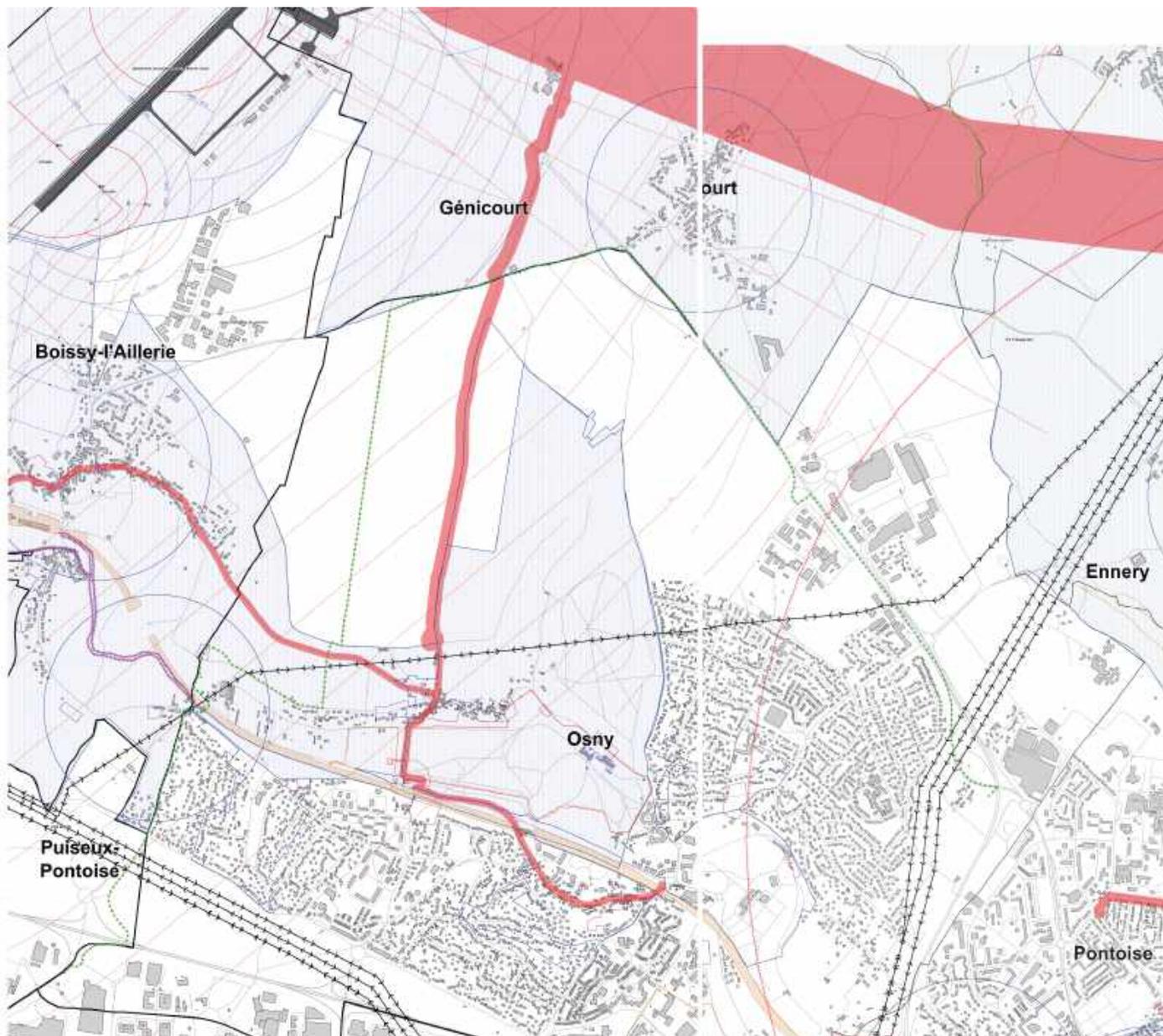
Enjeu

Mettre en œuvre un projet d'urbanisme compatible et prenant en compte les différentes strates des documents d'urbanisme hiérarchiquement supérieurs.



REMARQUE

la DDT a-t-elle l'intégralité des couches SUP dématérialisées ?



→ 9 types de Servitudes d'Utilité Publique à respecter dans la norme de conformité.

A5

CANALISATION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

AC1

MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT

AC2

PROTECTION DES SITES ET DES MONUMENTS NATURELS

AS1

PÉRIMÈTRE CONSERVATION DES EAUX

SUP1

CANALISATION DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

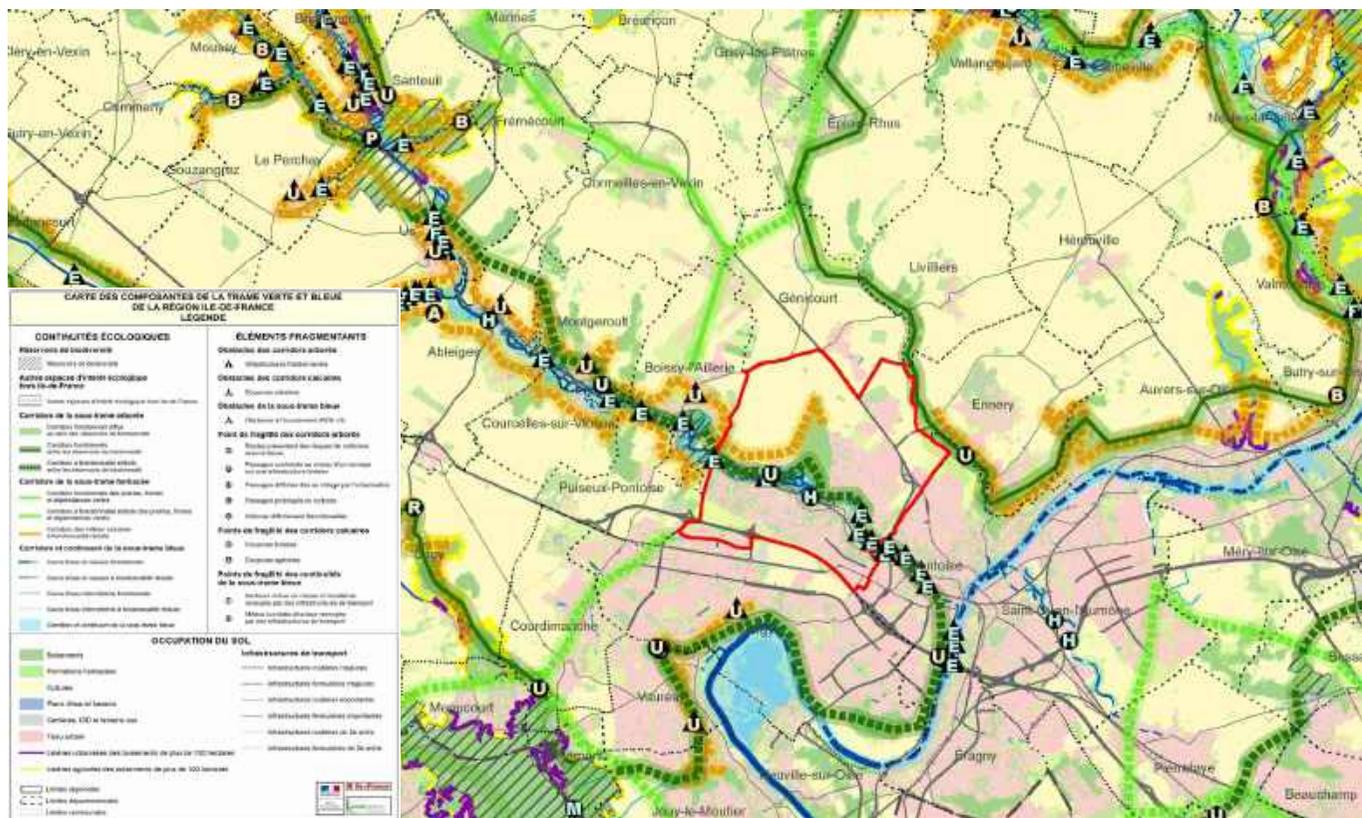
PM1

ZONES DE RISQUES MOUVEMENT DE TERRAINS (PPRN)





- **429m² de réservoir de biodiversité** soit moins de 0,1% du territoire communal
- **4,3 km de corridor à fonctionnalité réduite de la sous trame arborée** au nord de la Viosne bloqué par un point de fragilité de type «**passage difficile dû au mitage par l'urbanisation**» ;
- **2,8 km de corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite de la sous trame herbacée** au Nord d'Immarmont et au dessus de la Garenne ;
- **4,3 km de cours d'eau et canaux fonctionnels et 7,9 km de cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite**, soit 90,3 ha de corridors et continuum de la sous-trame bleue (Viosne) bloqué par 5 obstacles à l'écoulement.



CARTE DES COMPOSANTES DE LA TVTB



→ | **Un SCOT approuvé le 29 mars 2011 mais en cours de révision.**

4

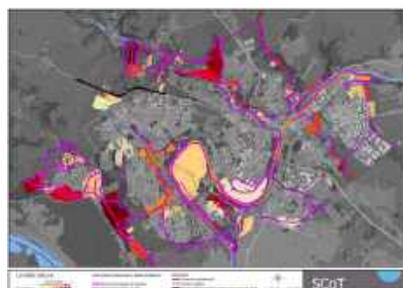
ORIENTATIONS

1 ANCRER L'AGGLOMÉRATION DANS LES FLUX RÉGIONAUX ET EUROPÉENS ET CONFORTER SON RÔLE DE PÔLE STRUCTURANT

2 DÉVELOPPER LA FONCTION DE CLUSTER URBAIN : CONJUGUER ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET QUALITÉ DU CADRE DE VIE

3 ASSURER UNE CROISSANCE URBAINE SOLIDAIRE ET DURABLE

4 PRÉSERVER LES RESSOURCES ET QUALIFIER LES RISQUES





ORIENTATIONS

→ | **Un PLH approuvé le 25 mars 2017**, mis en révision et prorogé jusqu'en décembre 2022

→ |

	Programmation prévisionnelle 2016-2021	
	Total 2016-2021	Moyenne annuelle
CACP	9 936	1 656
OSNY	758	126

1 POURSUIVRE UN EFFORT DE CONSTRUCTION ÉLEVÉ EN ANTICIPANT SUR SON IMPACT EN TERMES D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES

2 MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS LOCAUX TOUT EN MAINTENANT LA FONCTION D'ACCUEIL DU TERRITOIRE, NOTAMMENT EN FAVORISANT LA DÉCOHABITATION ET L'ACCÈS AU LOGEMENT

3 MAINTENIR LA QUALITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DU PARC EXISTANT, NOTAMMENT DU PARC SOCIAL ET DES COPROPRIÉTÉS, NOTAMMENT EN MATIÈRE ÉNERGÉTIQUE



01

LA RÉVISION DU PLU D'OSNY

page 02

02

**LES CADRES À INTÉGRER AU
PLAN LOCAL D'URBANISME**

page 09

03

**DIAGNOSTIC
SOCIO-ÉCONOMIQUE**

page 16

04

**ÉTAT INITIAL
DE L'ENVIRONNEMENT**

page 30

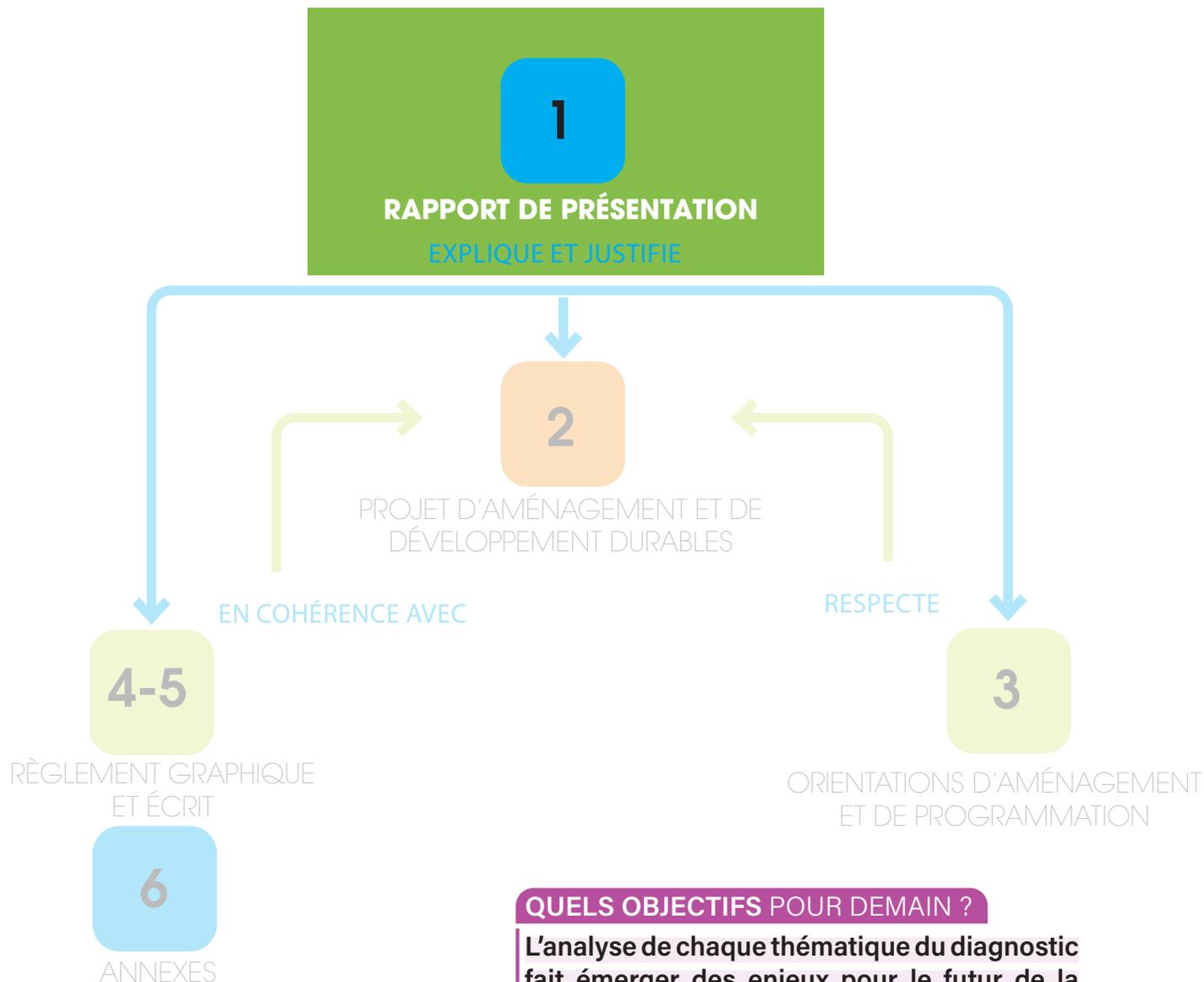
05

**LES ORIENTATIONS
DU PADD**

page 47



PIÈCE DU PLU



QUELS OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

L'analyse de chaque thématique du diagnostic fait émerger des enjeux pour le futur de la commune qui permettent de construire la pièce n°2 le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

pièces et prescriptions opposables

pièce orientant le PLU

pièces informatives

➔ Le diagnostic est basé sur les données INSEE complètes disponibles au moment de la rédaction du document (2^{ème} semestre 2022).

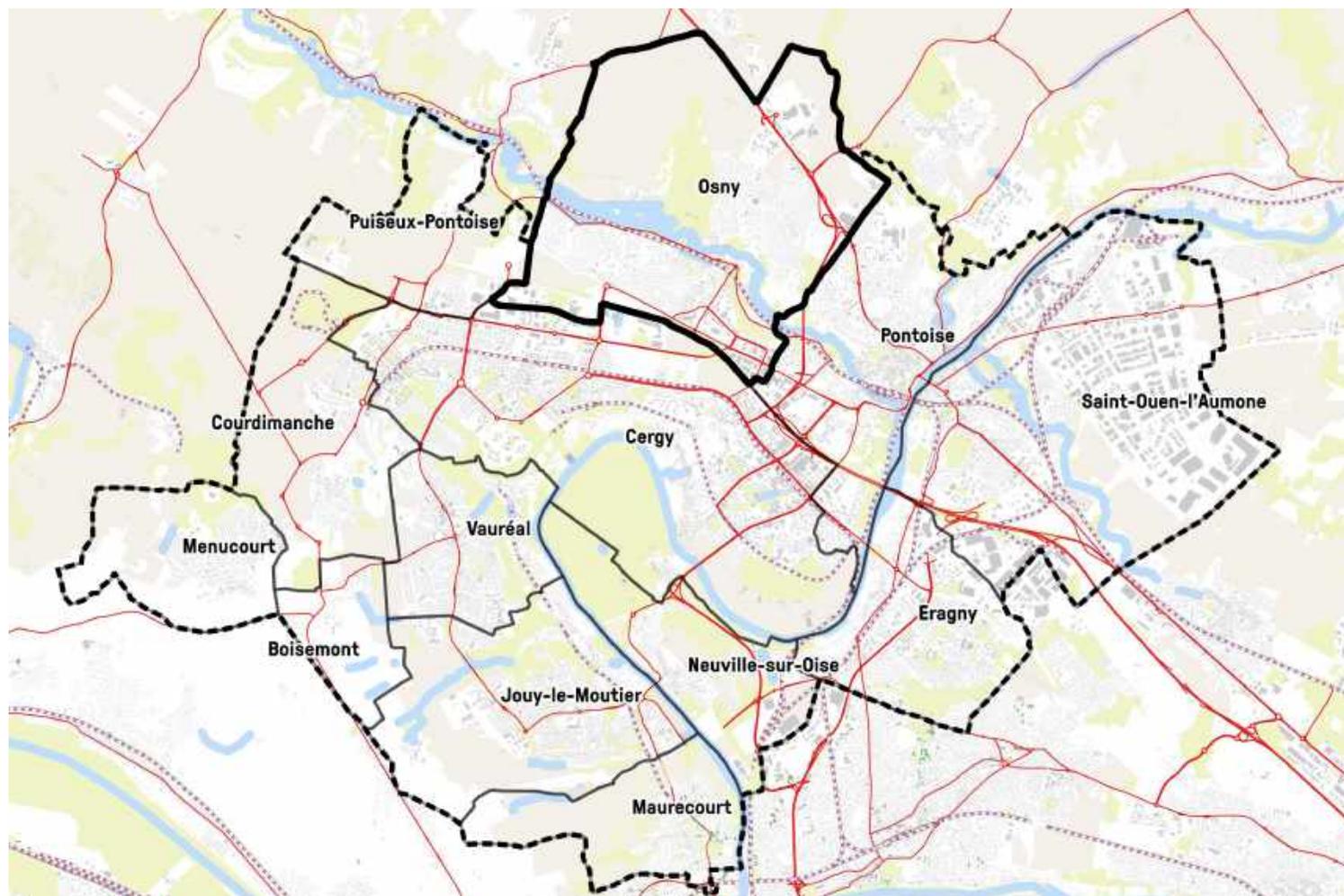
Données disponibles au moment du diagnostic :
Recensement population 2019



DONNÉES INSEE

- ➔ La commune appartient à la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise qui regroupe 13 communes.

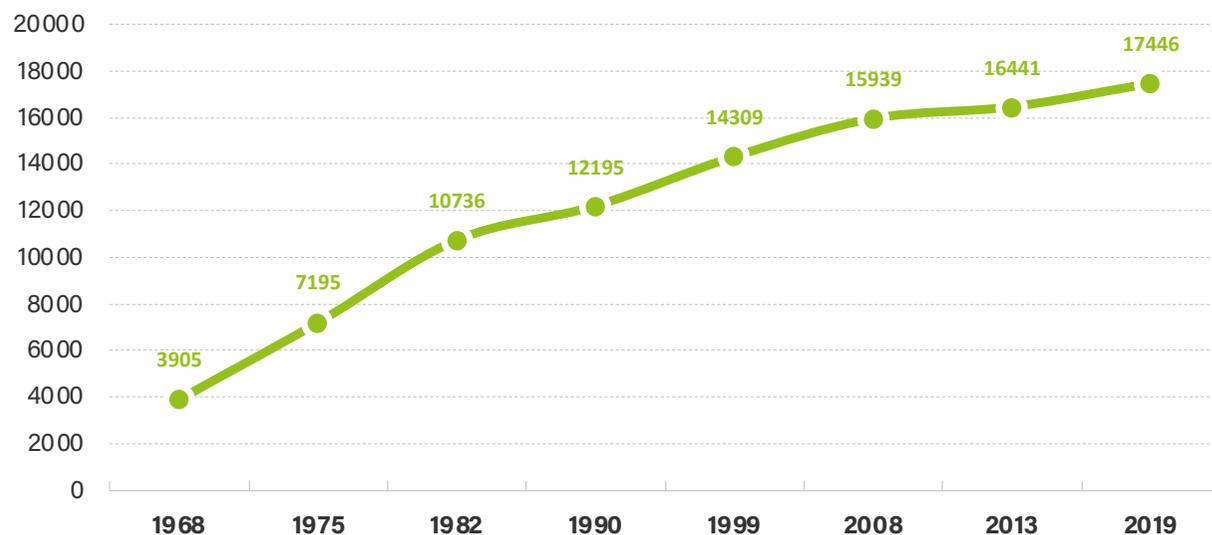
Comparaison des données à l'échelle de l'agglomération.



13

COMMUNES

Évolution démographique sur la période 1968-2019

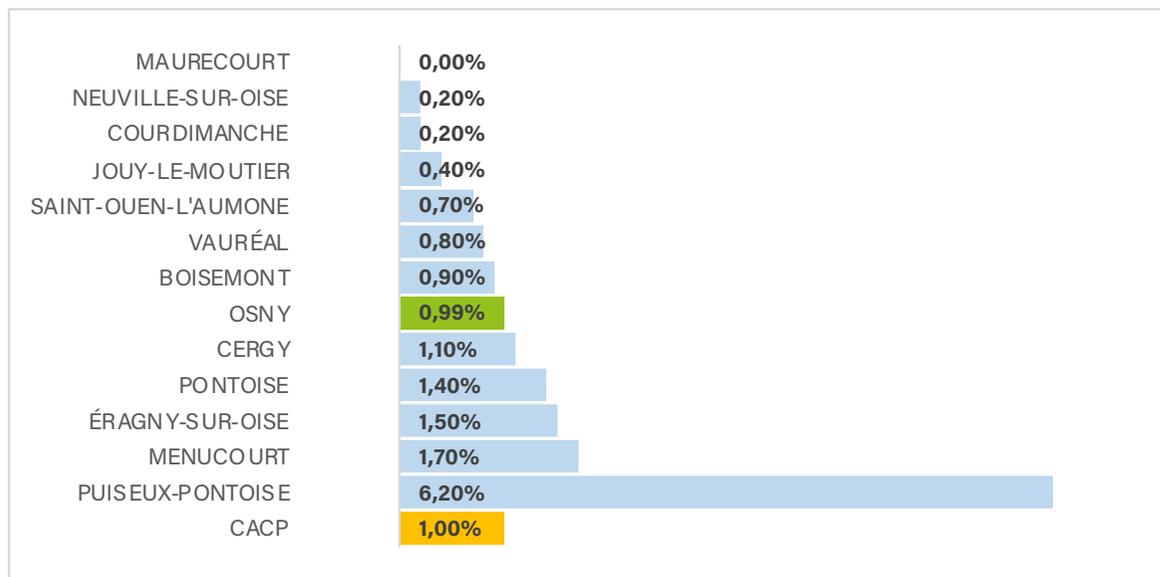


**HABITANTS
ENTRE
2013 ET 2019**

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Nb d'habitants	3 905	7 195	10 736	12 195	14 309	15 939	16 441	17 446
évolution du nb d'habitants	-	3 290	3 541	1 459	2 114	1 630	502	1 005
taux de variation annuelle	-	9,16%	5,85%	1,60%	1,79%	1,21%	0,62%	0,99%

- **Une croissance continue de la population**, avec un renforcement de la croissance depuis 2013.
- **une croissance démographique qui correspond à l'urbanisation du bassin** (ville nouvelle).
- **la 5^{ème} commune de la CACP** en termes de poids démographique avec 8,21% de la population communautaire.

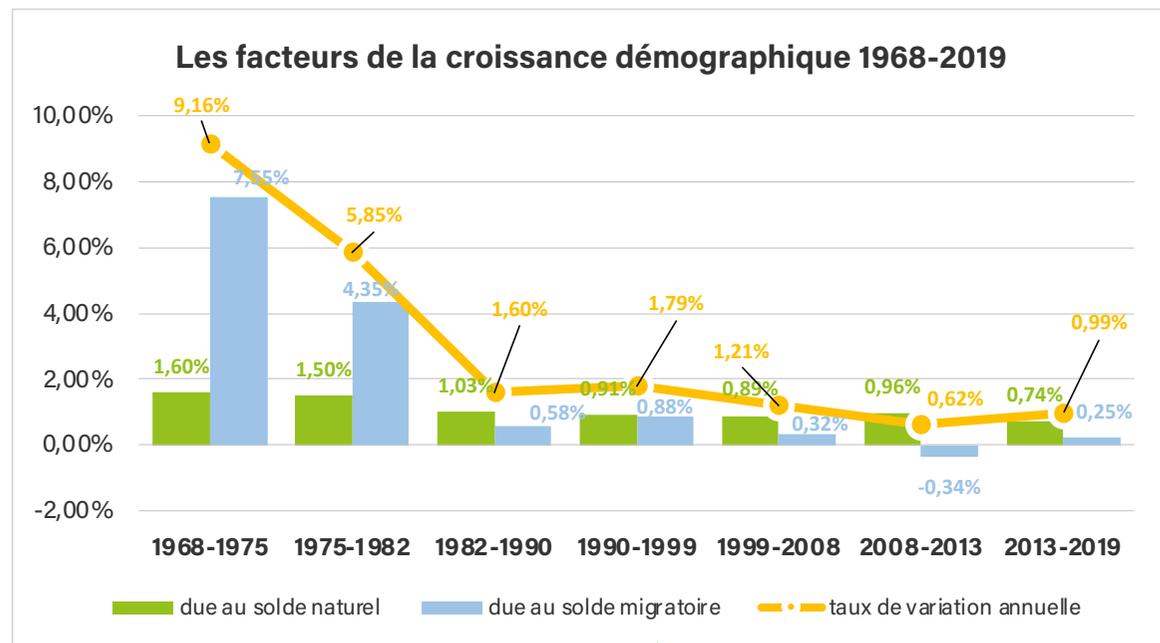
QUELQUES ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC ...



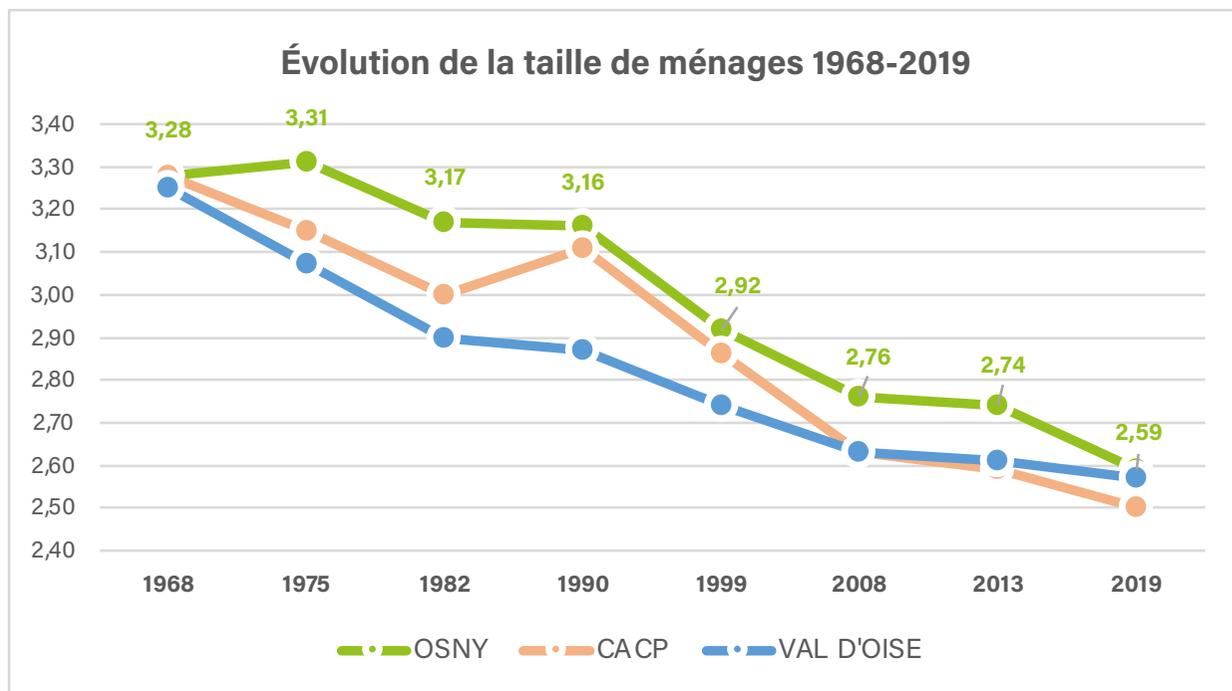
COMPARAISON DU TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL DE LA POPULATION AU SEIN DE LA CACP (2019)



DE CROISSANCE
ANNUELLE
MOYENNE ENTRE
2013 ET 2019



- **Un taux de croissance annuel moyen**, correspondant à la moyenne communautaire.
- En termes de comparaison, **OSNY est la 6^{ème} commune du territoire communautaire** en ce qui concerne l'évolution démographique annuelle.
- **Une évolution démographique portée essentiellement par les fluctuations du solde migratoire**. Sur la dernière période, la croissance démographique s'explique par un solde migratoire qui redevient positif et ce, malgré le fait que le solde naturel se tasse.



2,59

PERSONNES PAR
MÉNAGE EN 2019

- **Un desserrement des ménages marqué depuis les années 1990**
- **Ce desserrement s'est particulièrement amplifié entre 2013 et 2019.**

Pour 100 logements constants :

- la ville accueillait **328 habitants** en 1968,
- alors qu'elle accueille **259 habitants** en 2019,

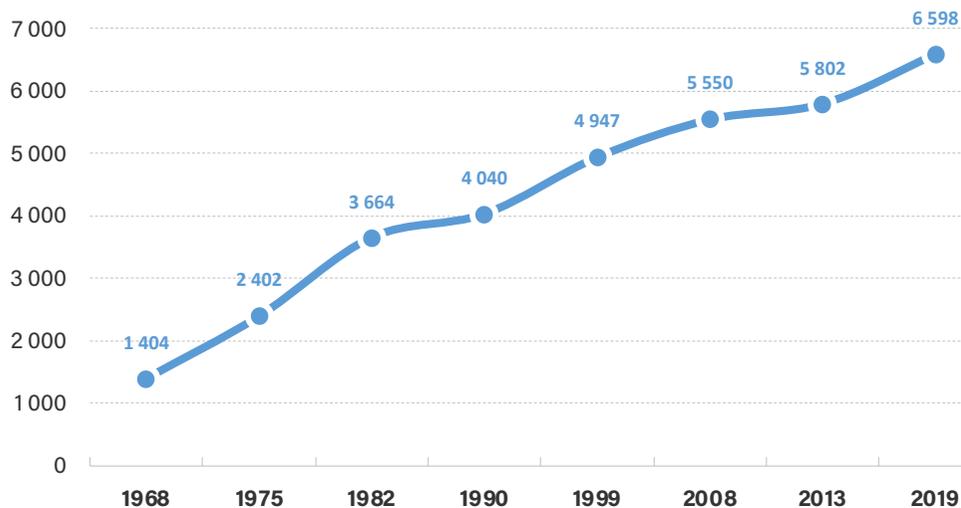
soit 69 habitants en moins en près de 50 ans (soit une baisse de 21%).

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
OSNY	3,28	3,31	3,17	3,16	2,92	2,76	2,74	2,59
CACP	3,28	3,15	3,00	3,11	2,86	2,63	2,59	2,50
VAL D'OISE	3,25	3,07	2,90	2,87	2,74	2,63	2,61	2,57
rythme desserrement Osny	-	0,13%	-0,60%	-0,04%	-0,84%	-0,61%	-0,14%	-0,91%

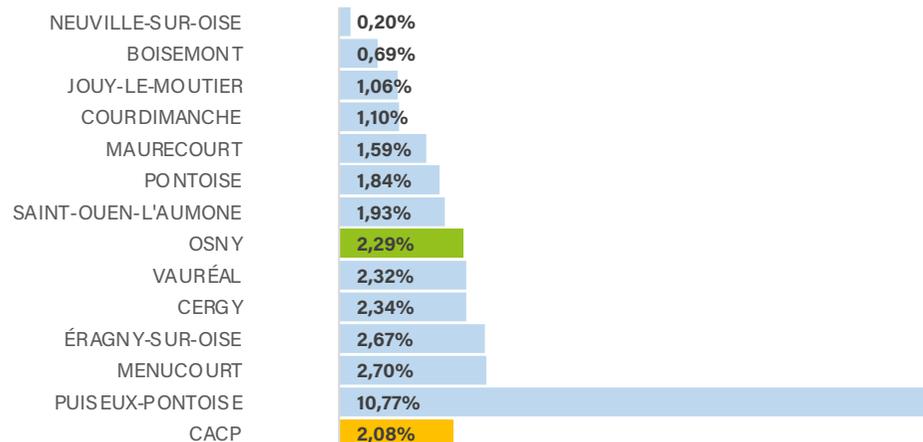
QUELQUES ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC ...



Évolution du stock de logements sur la période 1968-2019



**LOGEMENTS
ENTRE
2013 ET 2019**



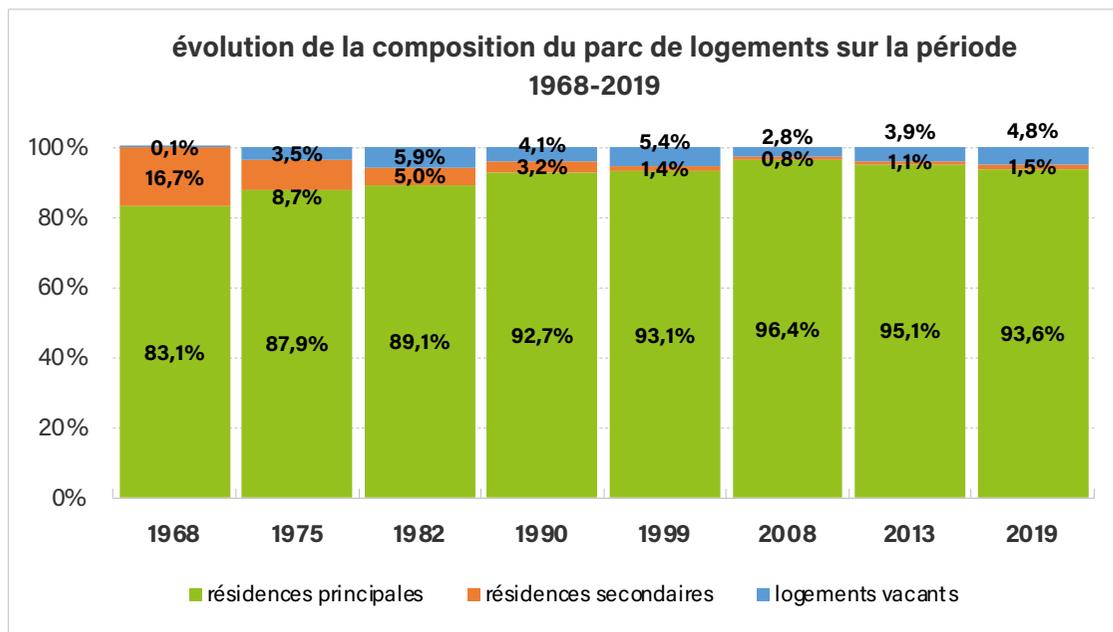
COMPARAISON DU TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL DE LA CROISSANCE DU PARC DE LOGEMENTS AU SEIN DE LA CACP (2019)

→ | **Une croissance continue du parc de logements**

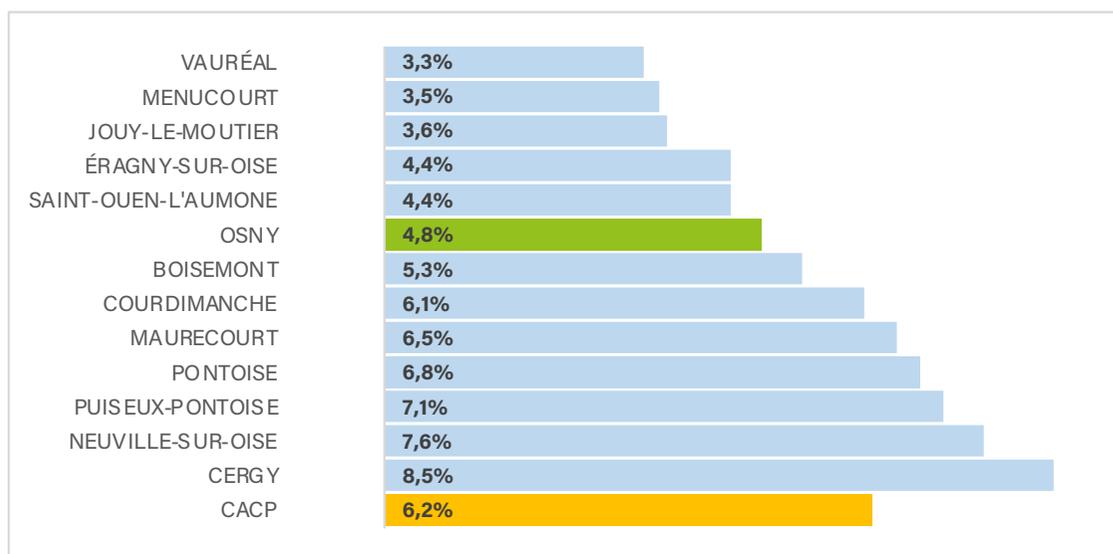
→ | **En 2019, la commune d'Osny comptait 6 598 logements, soit une croissance annuelle de +2,29%, supérieure à la dernière période (+0,91%/an).**

→ | **Une croissance supérieure à la moyenne communautaire.**

QUELQUES ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC ...



DE TAUX DE
VACANCE
EN 2019



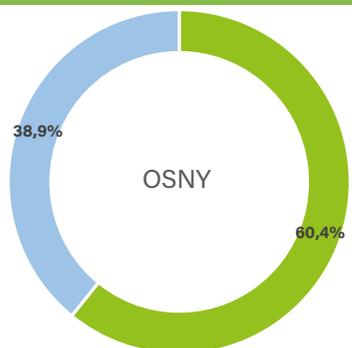
COMPARAISON DU TAUX DE VACANCES AU SEIN DE LA CACP (2019)

- | **Une majorité de résidences principales** avec 6179 résidences principales en 2019.
- | **Un taux de vacance faible** avec 4,8% du parc, soit un taux plutôt structurel, ce qui implique une fluidité du parc.
- | **Un taux de vacance inférieur à la moyenne communautaire.**

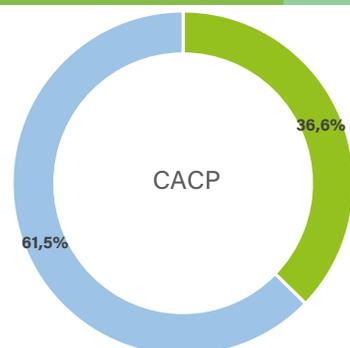
Remarque

La vacance est une variable d'ajustement de la tension du marché de l'habitat sur un territoire. Il est nécessaire d'avoir un stock de logements vacants (entre 5 et 7% du parc) pour la fluidité du parcours résidentiel.

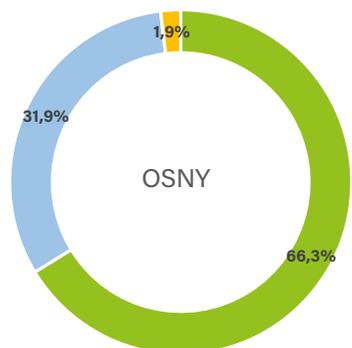
QUELQUES ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC ...



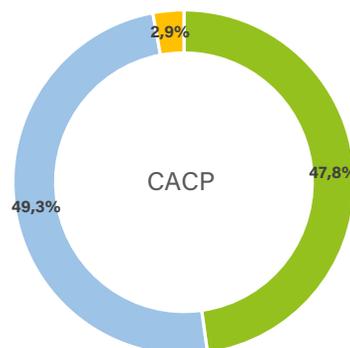
■ maisons ■ appartements



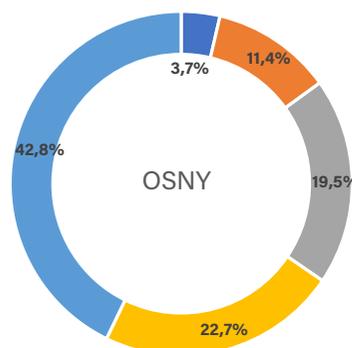
■ maisons ■ appartements



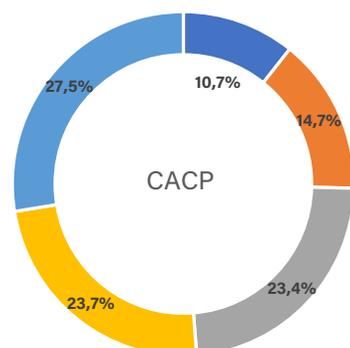
■ propriétaires ■ locataires ■ logés gratuitement



■ propriétaires ■ locataires ■ logés gratuitement



■ 1 pièce ■ 2 pièces ■ 3 pièces
■ 4 pièces ■ 5 pièces ou +



■ 1 pièce ■ 2 pièces ■ 3 pièces
■ 4 pièces ■ 5 pièces ou +



DE MAISONS
EN 2019

→ Une majorité de logements individuels et de grande taille.

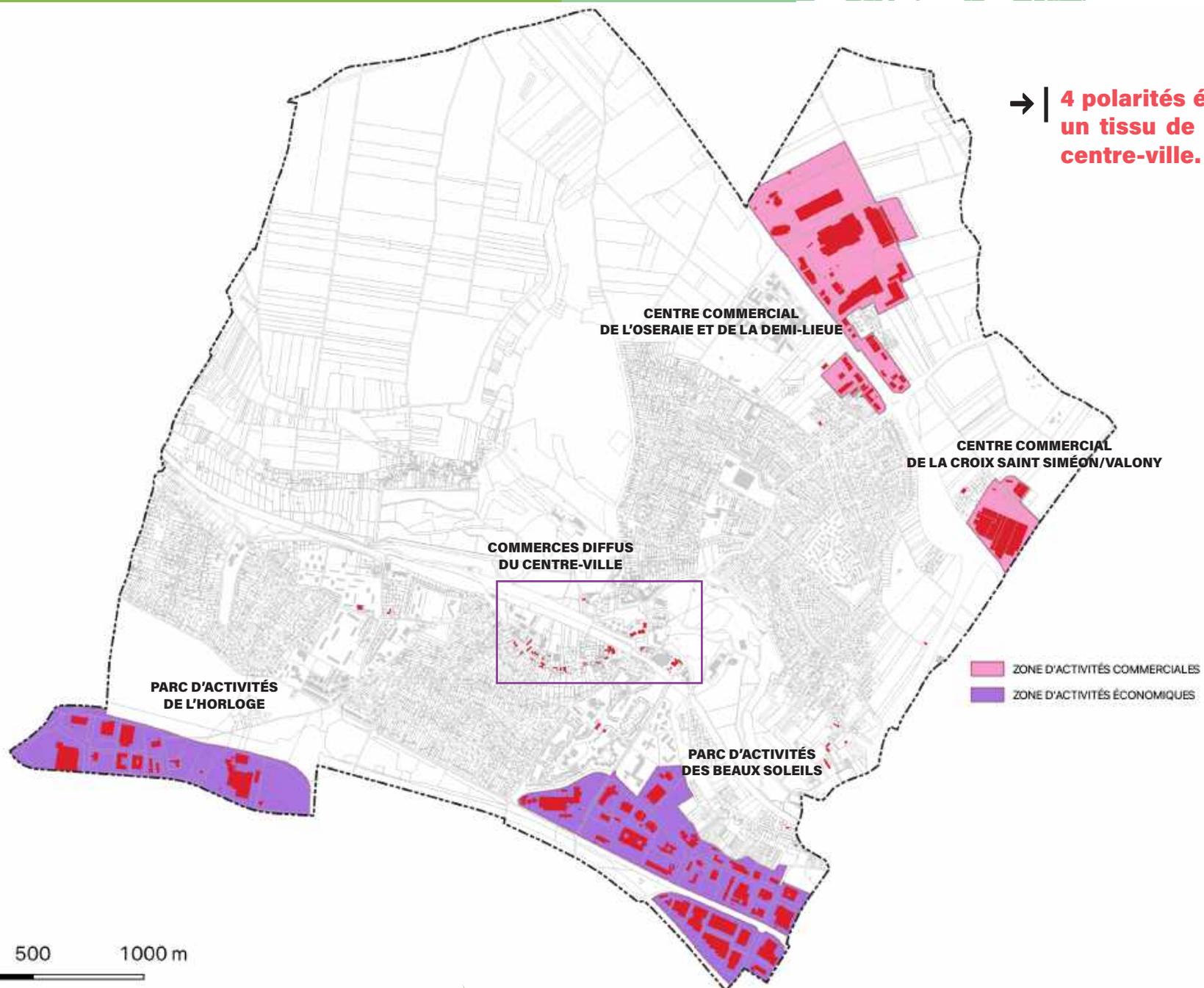
■ 56,8% de 4 pièces et plus.

→ Un statut majoritaire de propriétaires.

→ Un parc de logements locatifs sociaux en augmentation mais encore inférieur au seuil de 25%

	2008	2014	2019
TAUX DE LLS	20,9%	20,4%	21,6%

→ Un parc de résidences principales avec une part de sous-occupation de 49,8%. Néanmoins, 47,5% du parc est adapté à la structure des ménages.



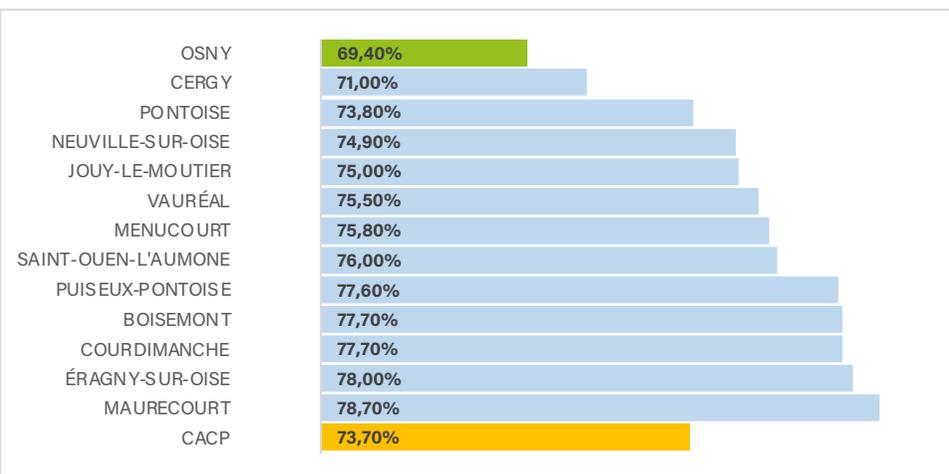
→ **4 polarités économiques complétées par un tissu de commerces de proximité en centre-ville.**

QUELQUES ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC ...

→ Une population active en hausse entre 2013 et 2019 (+1,6%).

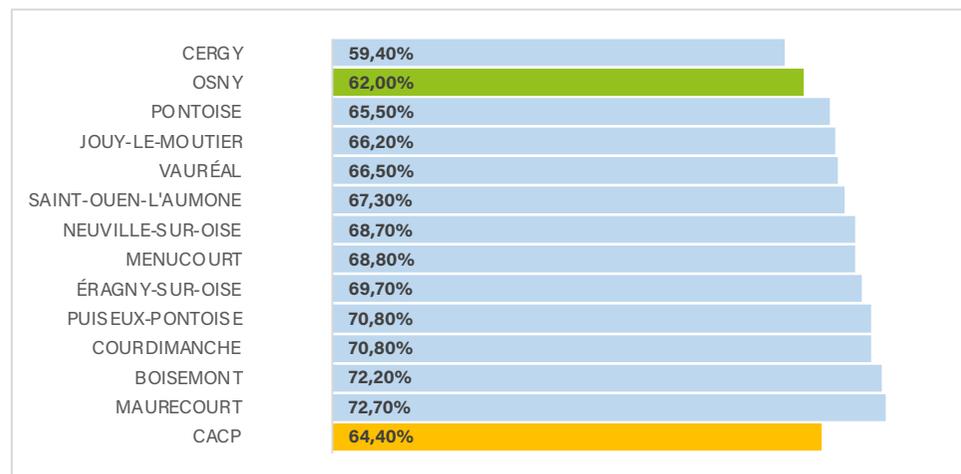
→ En 2019, le taux d'activité est de 69,4% à Osny.

Le taux d'activité est le rapport entre les actifs et la population en âge de travailler.



→ En 2019, le taux d'emploi est de 62,0% à Osny.

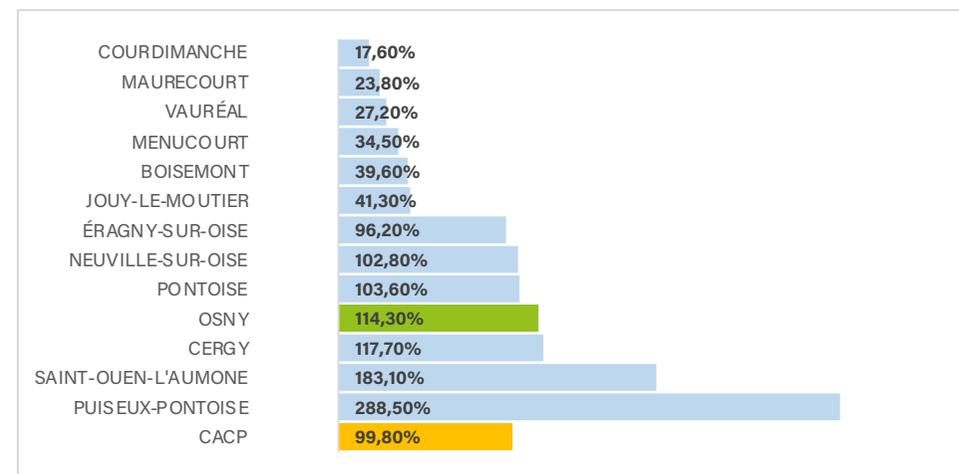
Le taux d'emploi correspond au rapport entre les actifs occupés et la population en âge de travailler.



→ Pour l'année 2019, le nombre d'emplois dans la commune est de 8 179 (-9,6%).

→ Un emploi plutôt concentré.

L'indice de concentration de l'emploi permet de mesurer la capacité d'un territoire à offrir à ses habitants un nombre d'emplois suffisant. Lorsqu'il est faible, il engendre une évasion se traduisant par différentes nuisances : émission de gaz à effet de serre (déplacements domicile-travail), risque de chômage élevé, de fragilité économique des ménages vis-à-vis des coûts de l'énergie, etc. Il correspond au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

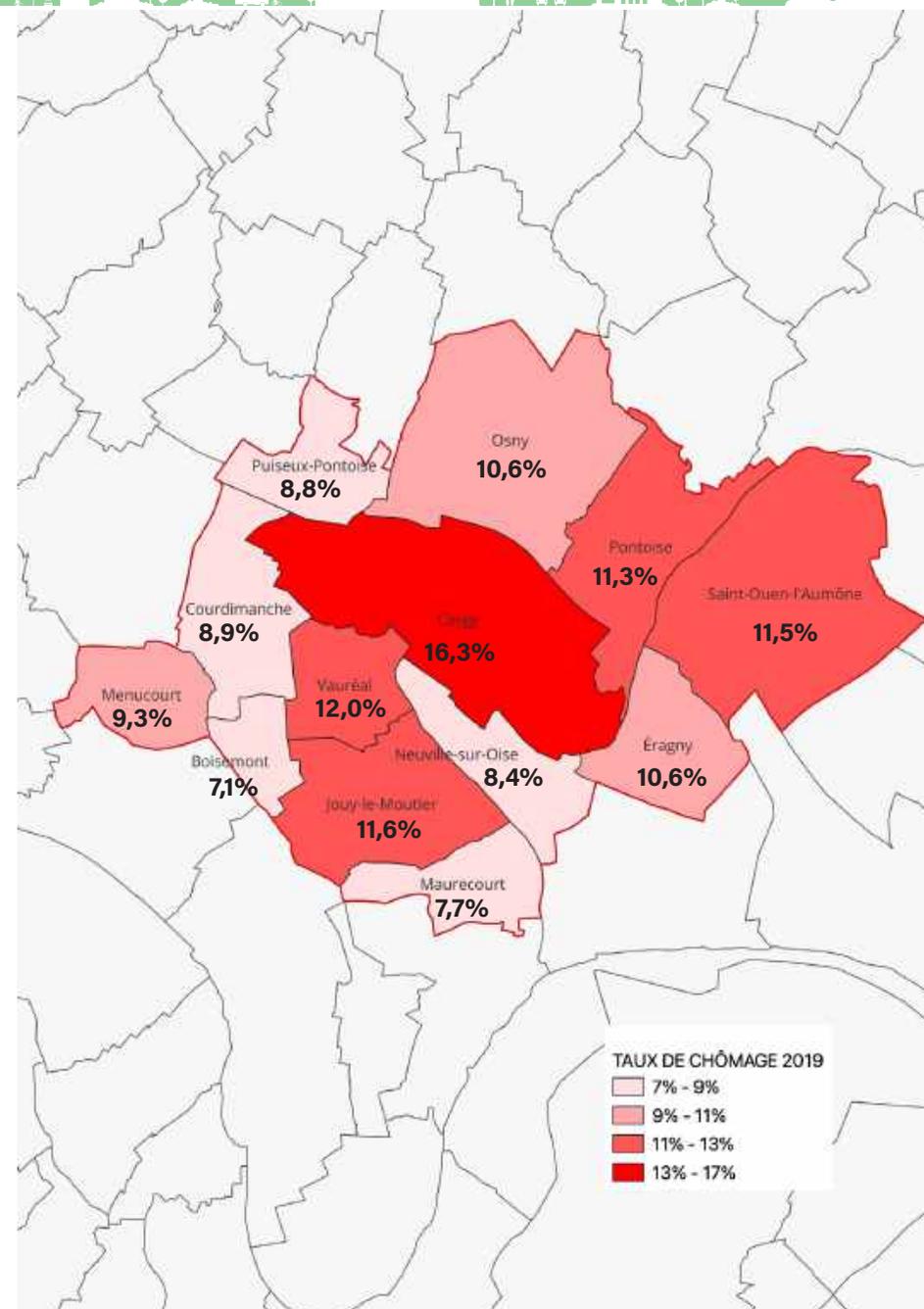


A Osny, l'indicateur de concentration est de 114,3 ce qui place la commune en 4^{ème} position à l'échelle de la Communauté d'agglomération Cergy-Pontoise.

Cela signifie que pour 100 actifs ayant un emploi et résidant dans la commune il existe 114,3 emplois dans la commune.

→ Le statut professionnel des actifs et niveau de diplôme :

- La ville d'Osny affiche **une prédominance des salariés avec 92,7% pour l'année 2019.**
- Un taux de chômage des 15-64 ans en légère baisse** par rapport en 2013 avec 10,6% en 2019 (-0,3 point).
- La majorité des emplois est composée de professions intermédiaires et d'employés, 59,8%, soit des CSP plutôt qualifiées.
- La population de la commune est néanmoins moyennement qualifiée puisque seulement 35% des habitants sont diplômés de l'enseignement supérieur. Toutefois, 53,5% détient au moins le baccalauréat.



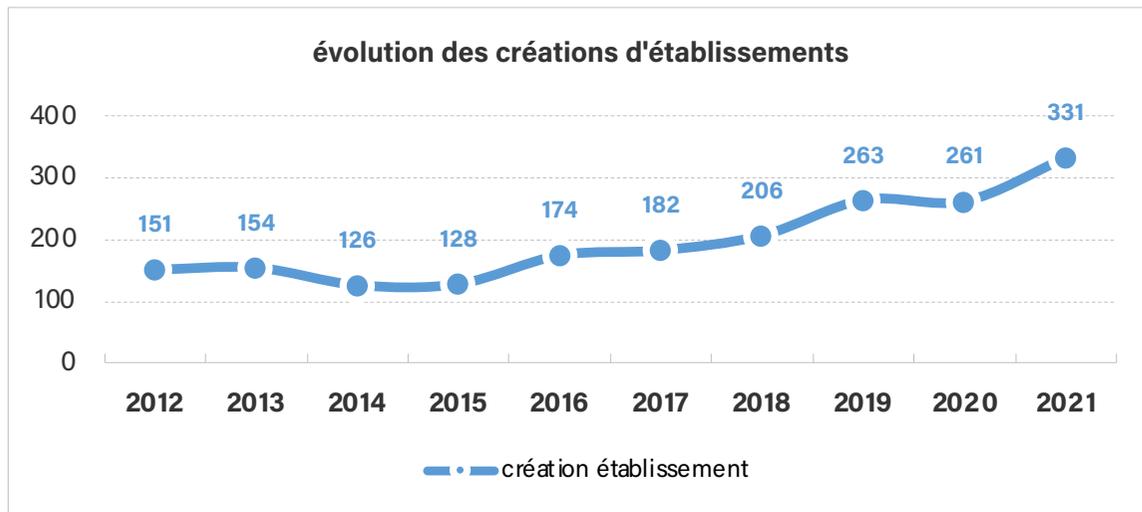
QUELQUES ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC ...



	2020	%
ENSEMBLE	1 238	100,0%
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE, INDUSTRIES EXTRACTIVES ET AUTRES	40	3,2%
CONSTRUCTION	161	13,0%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL, TRANSPORTS, HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	369	29,8%
INFORMATION ET COMMUNICATION	64	5,2%
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	43	3,5%
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	42	3,4%
ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	206	16,6%
ADMINISTRATION PUBLIQUE, ENSEIGNEMENT, SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	219	17,7%
AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	94	7,6%

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

→ | **Un tissu d'établissements essentiellement tourné vers les activités commerciales, de transports, d'hébergement, de restauration ; puis des activités spécialisées, scientifiques et techniques et, enfin, des administrations publiques.**



→ | **Une augmentation significative de la création d'établissements entre 2020 et 2021.**



01

LA RÉVISION DU PLU D'OSNY

page 02

02

**LES CADRES À INTÉGRER AU
PLAN LOCAL D'URBANISME**

page 09

03

**DIAGNOSTIC
SOCIO-ÉCONOMIQUE**

page 16

04

**ÉTAT INITIAL
DE L'ENVIRONNEMENT**

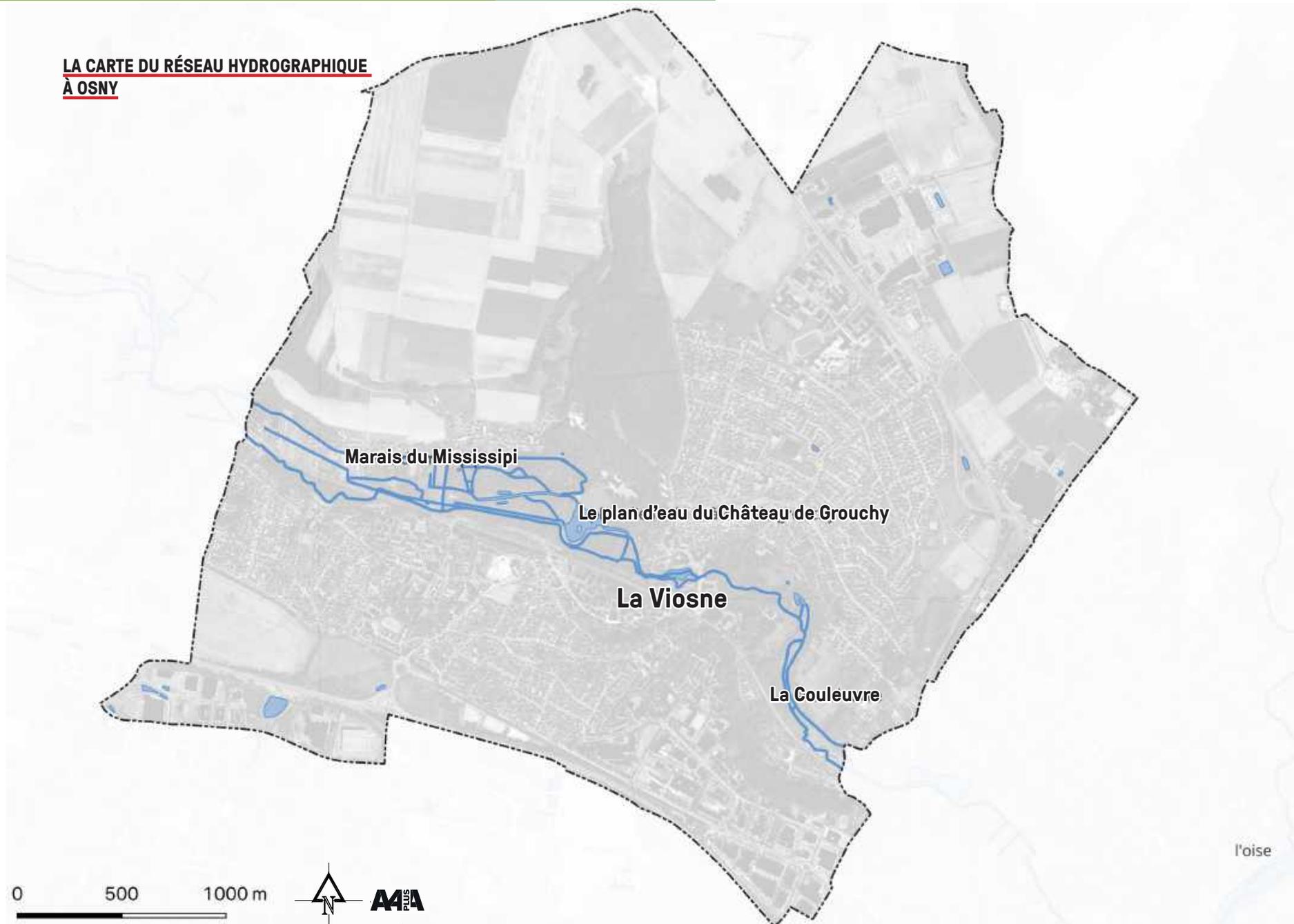
page 30

05

**LES ORIENTATIONS
DU PADD**

page 47

**LA CARTE DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE
À OSNY**



LE SITE CLASSÉ À OSNY



LES SITES INSCRITS À OSNY

SITE INSCRIT DE LA CORNE NORD-EST DU VEXIN FRANÇAIS

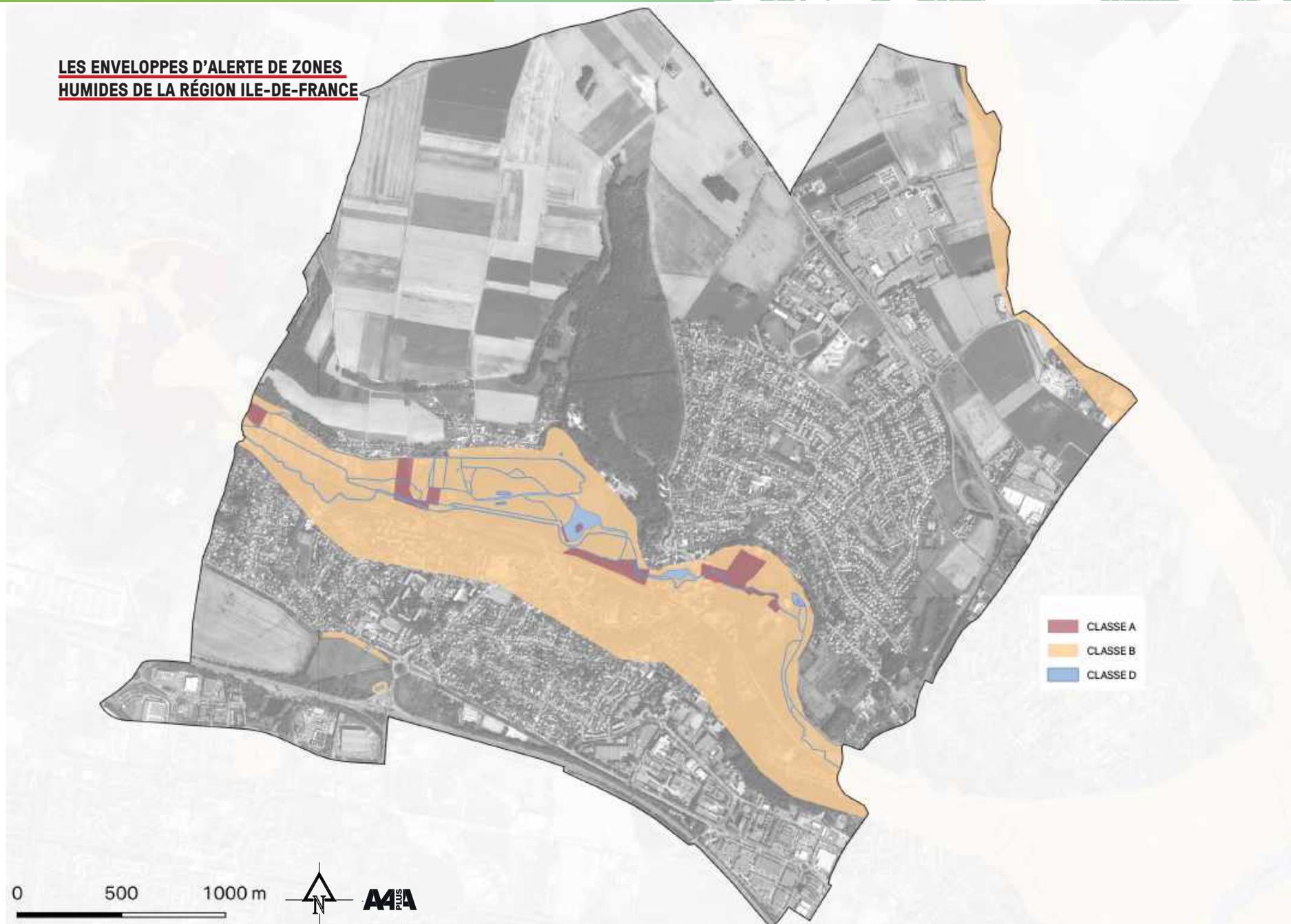
SITE INSCRIT DU VEXIN FRANÇAIS

 SITE INSCRIT

0 500 1000 m

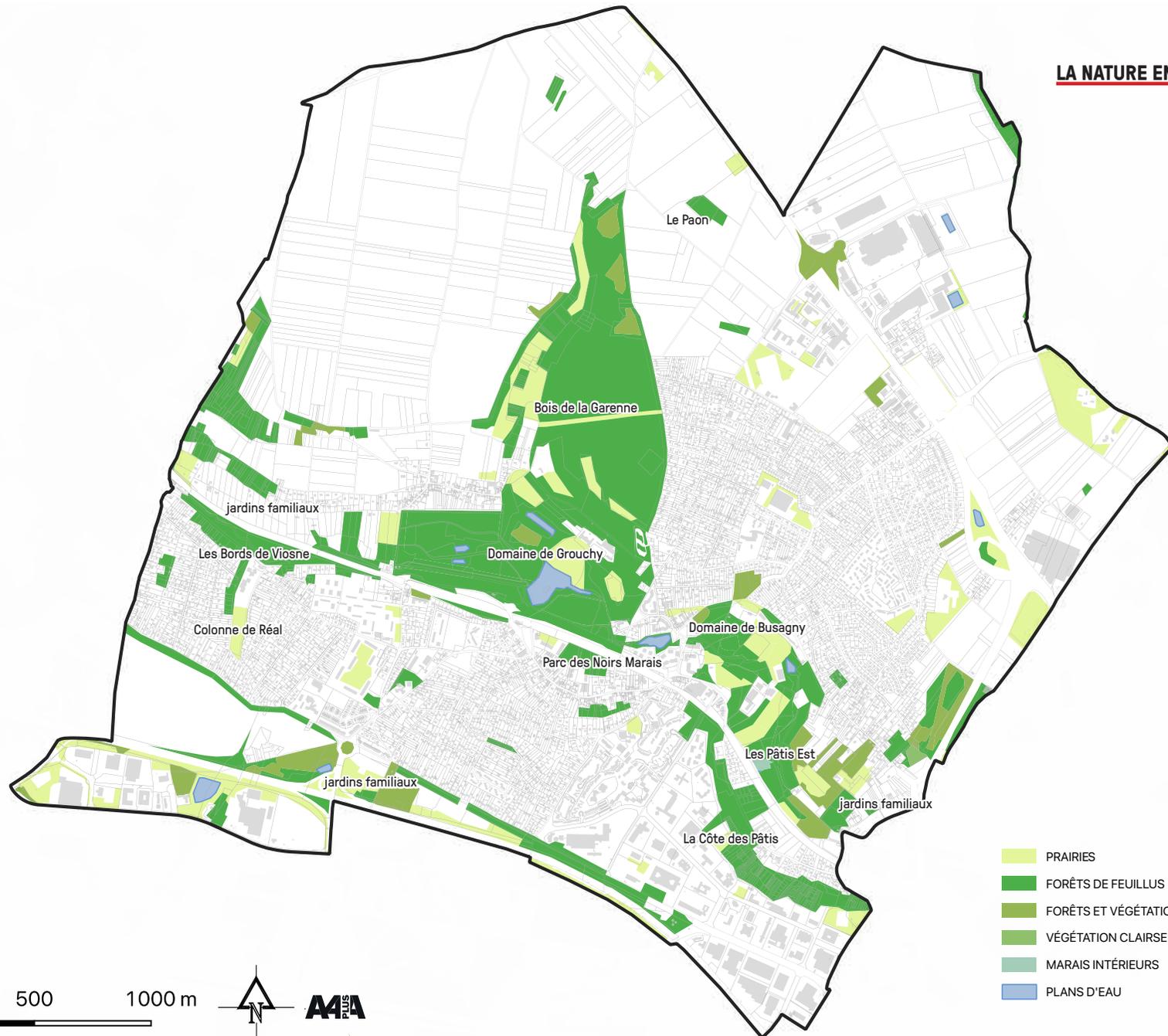


LES ENVELOPPES D'ALERTE DE ZONES HUMIDES DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

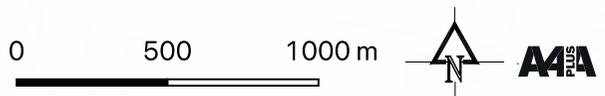




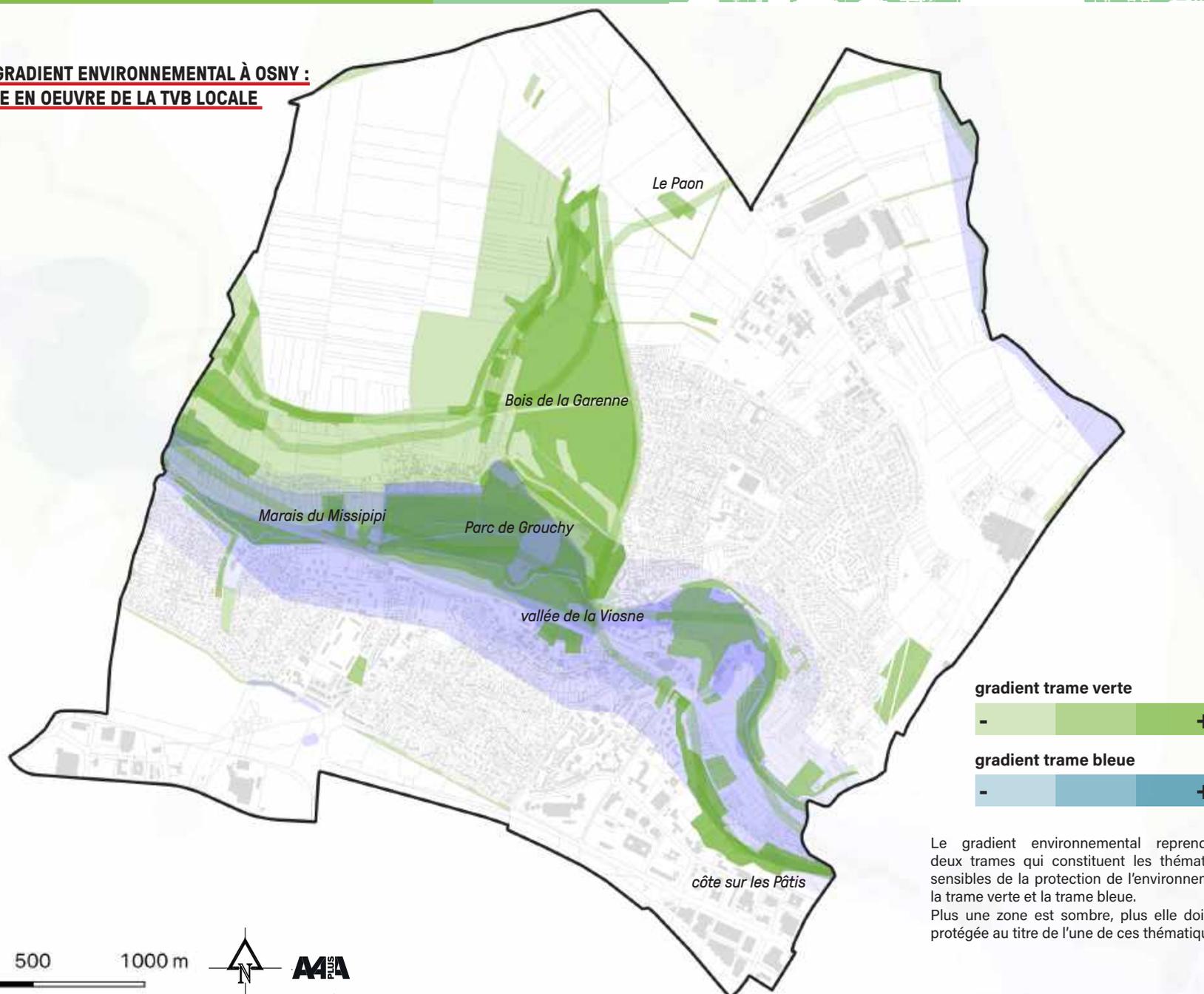
LA NATURE EN VILLE À OSNY



- PRAIRIES
- FORÊTS DE FEUILLUS
- FORÊTS ET VÉGÉTATION ARBUSTIVE EN MUTATION
- VÉGÉTATION CLAIREMÉE
- MARAIS INTÉRIEURS
- PLANS D'EAU



LE GRADIENT ENVIRONNEMENTAL À OSNY :
MISE EN OEUVRE DE LA TVB LOCALE



0 500 1000 m



LE GRAND PAYSAGE

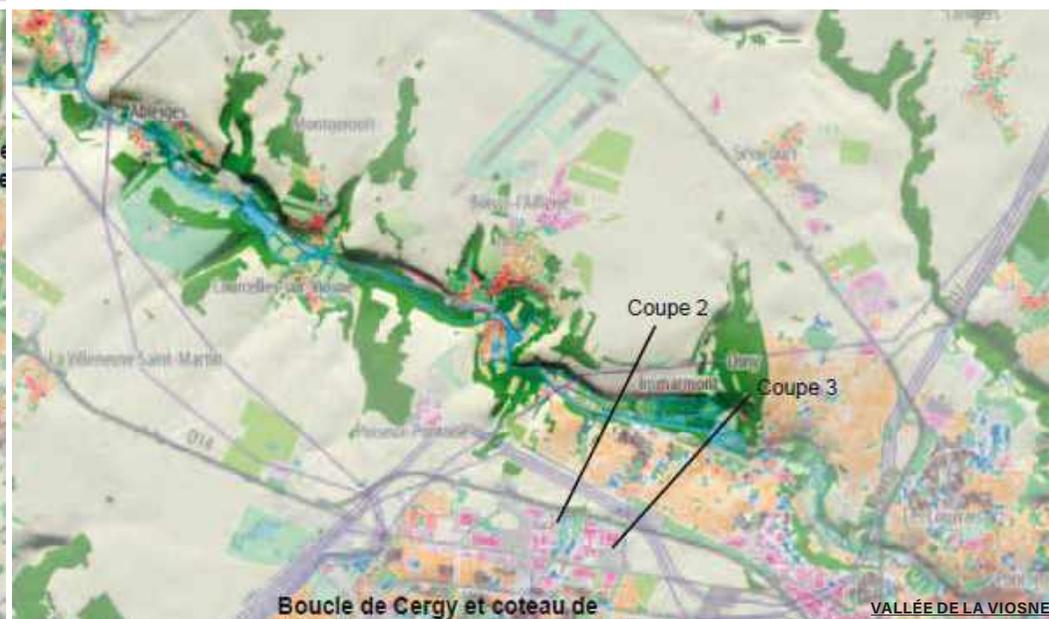


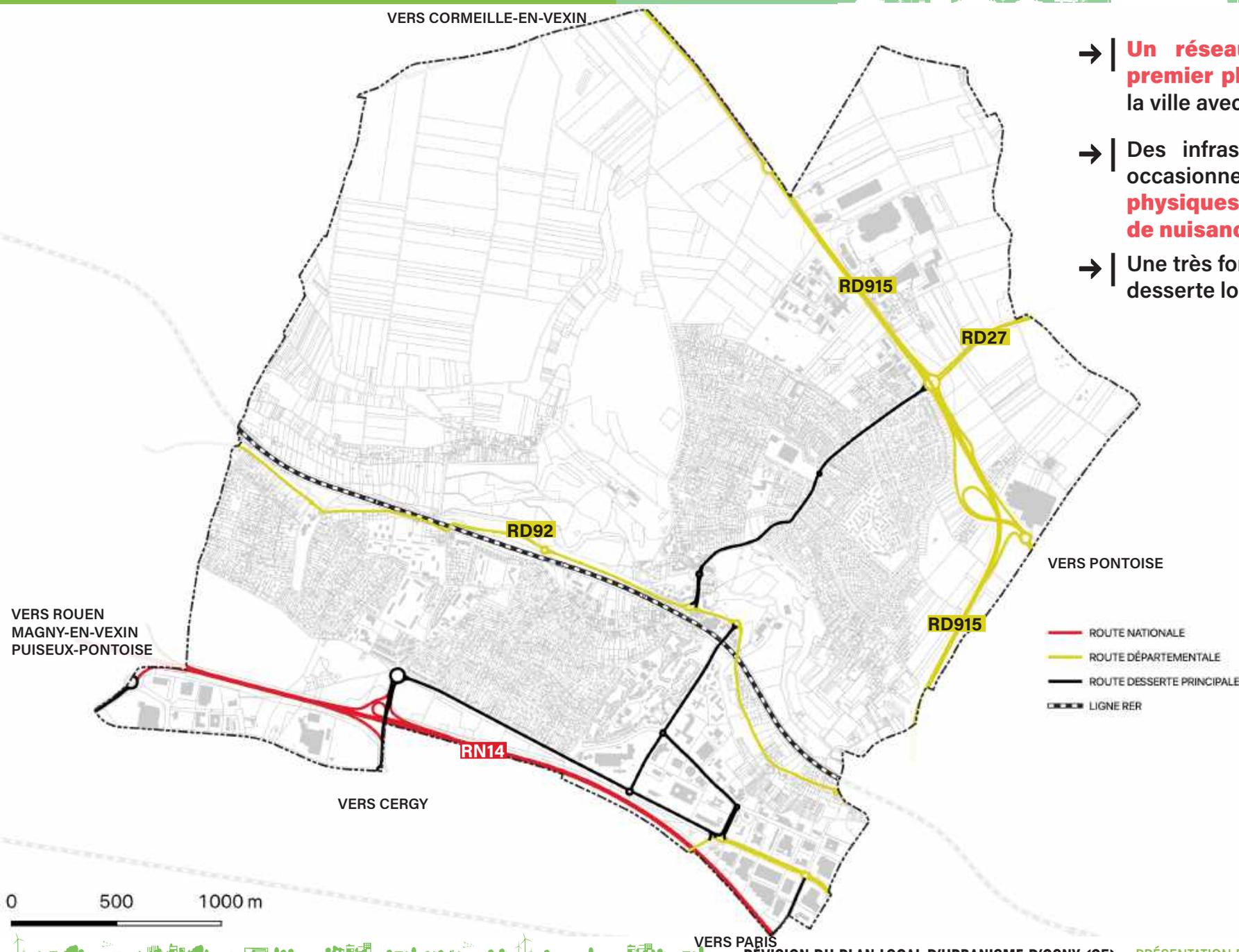
- Au regard de l'Atlas des Paysages du Val d'Oise, OSNY fait partie **de trois entités paysagères** :
 - Les buttes et plateaux de Marines
 - La Vallée de l'Oise
 - La vallée de la Viosne

- Des enjeux de **valorisation des franges urbaines** entre la ville et le plateau du Vexin.

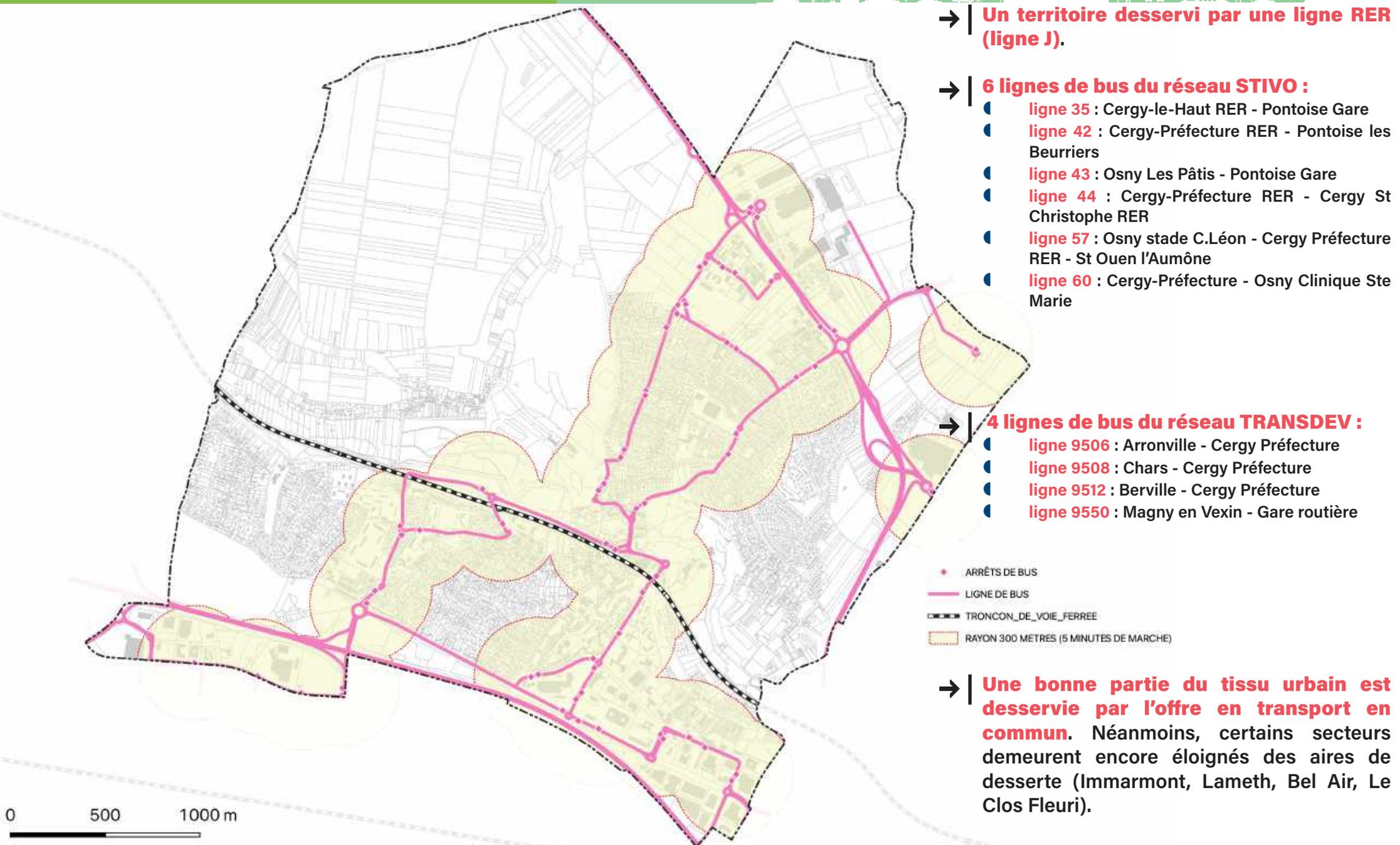
Le **château de Grouchy** constitue une limite à ne pas dépasser pour l'urbanisation de la vallée.

La **Chaussée Jules César** doit devenir un axe de transition entre Osny et l'agglomération de Cergy et non une coupure vers la vallée de la Viosne.

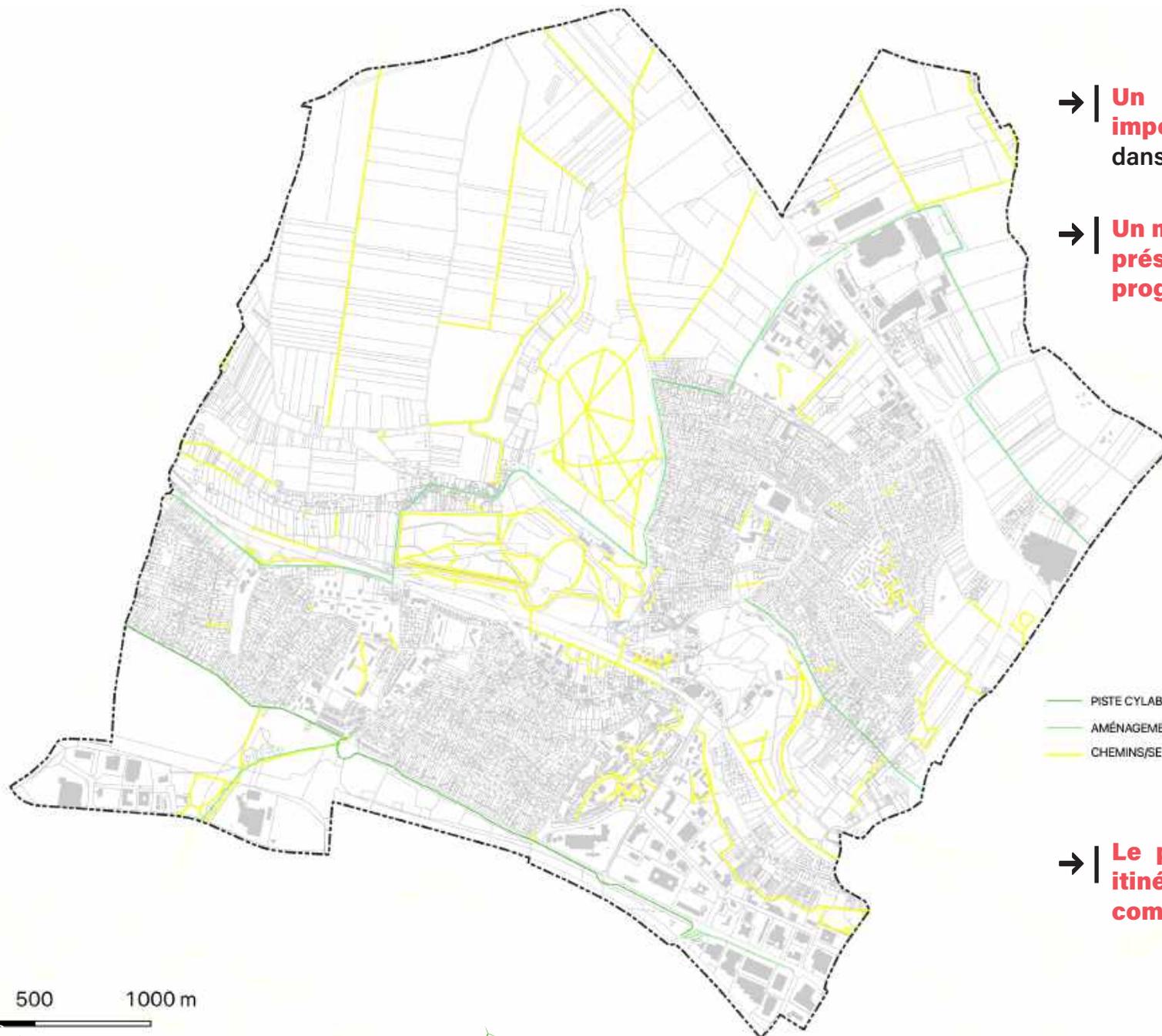




- | **Un réseau viaire magistral de premier plan** qui relie efficacement la ville avec des pôles primaires.
- | Des infrastructures maillantes qui occasionnent certaines **coupures physiques et sont souvent sources de nuisances sonores**.
- | Une très forte densité du maillage de desserte locale.



→ | **Une bonne partie du tissu urbain est desservie par l'offre en transport en commun.** Néanmoins, certains secteurs demeurent encore éloignés des aires de desserte (Immarmont, Lameth, Bel Air, Le Clos Fleuri).

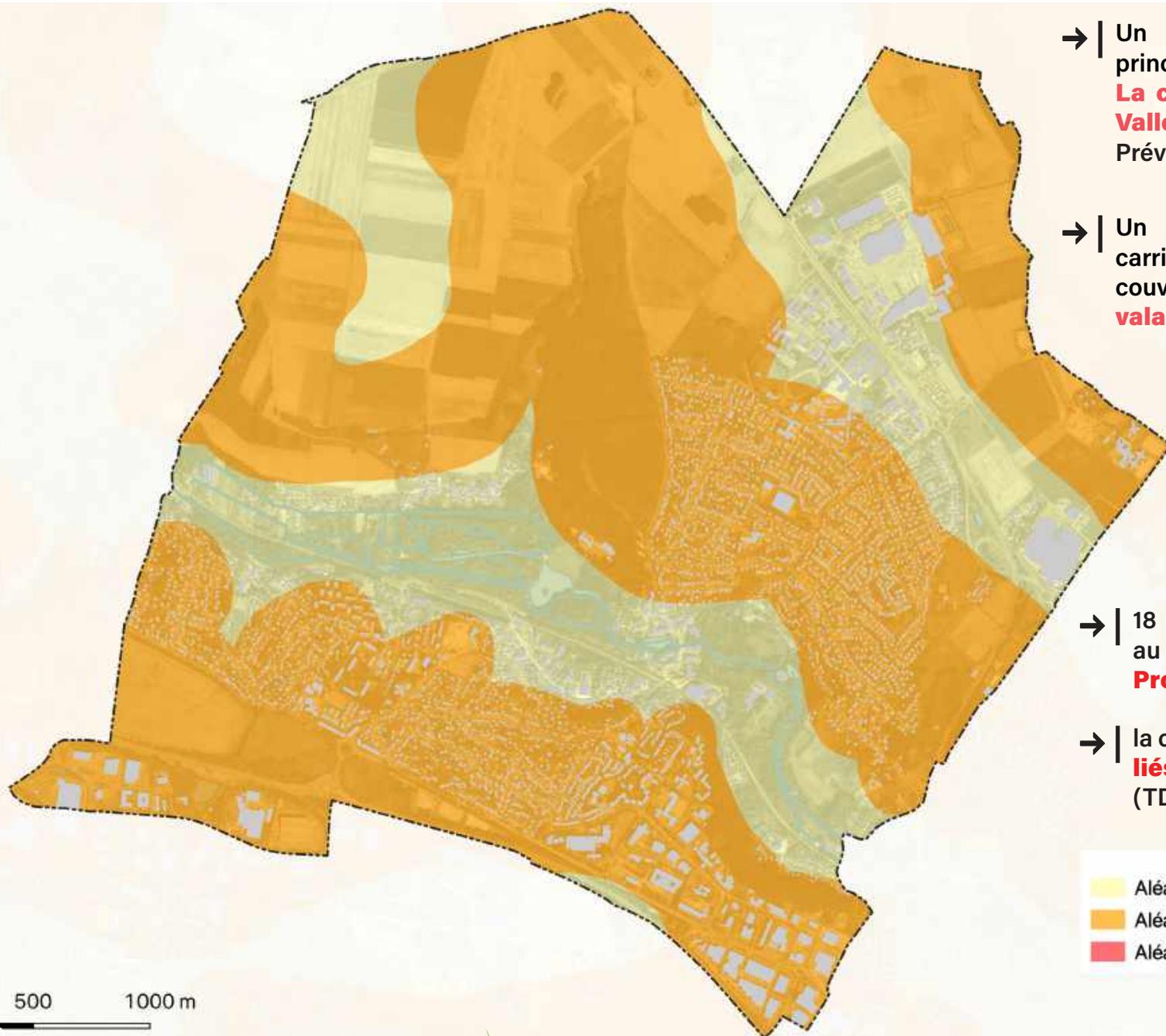


→ | **Un maillage de chemins/sentiers très important** à la fois dans le tissu urbain et dans les espaces agricoles et naturels.

→ | **Un maillage de pistes de cyclables moins présent malgré des aménagements programmés...**

— PISTE CYLABLE EXISTANTE
— AMÉNAGEMENT CYCLABLE PROJETÉ
— CHEMINS/SENTIERS

→ | **Le plan vélo de la CACP identifie des itinéraires cyclables projetés sur la commune.**



→ | Un risque d'inondation qui provient principalement **du ruissellement**. La commune est concernée par le **PAPI Vallée de l'Oise** (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations).

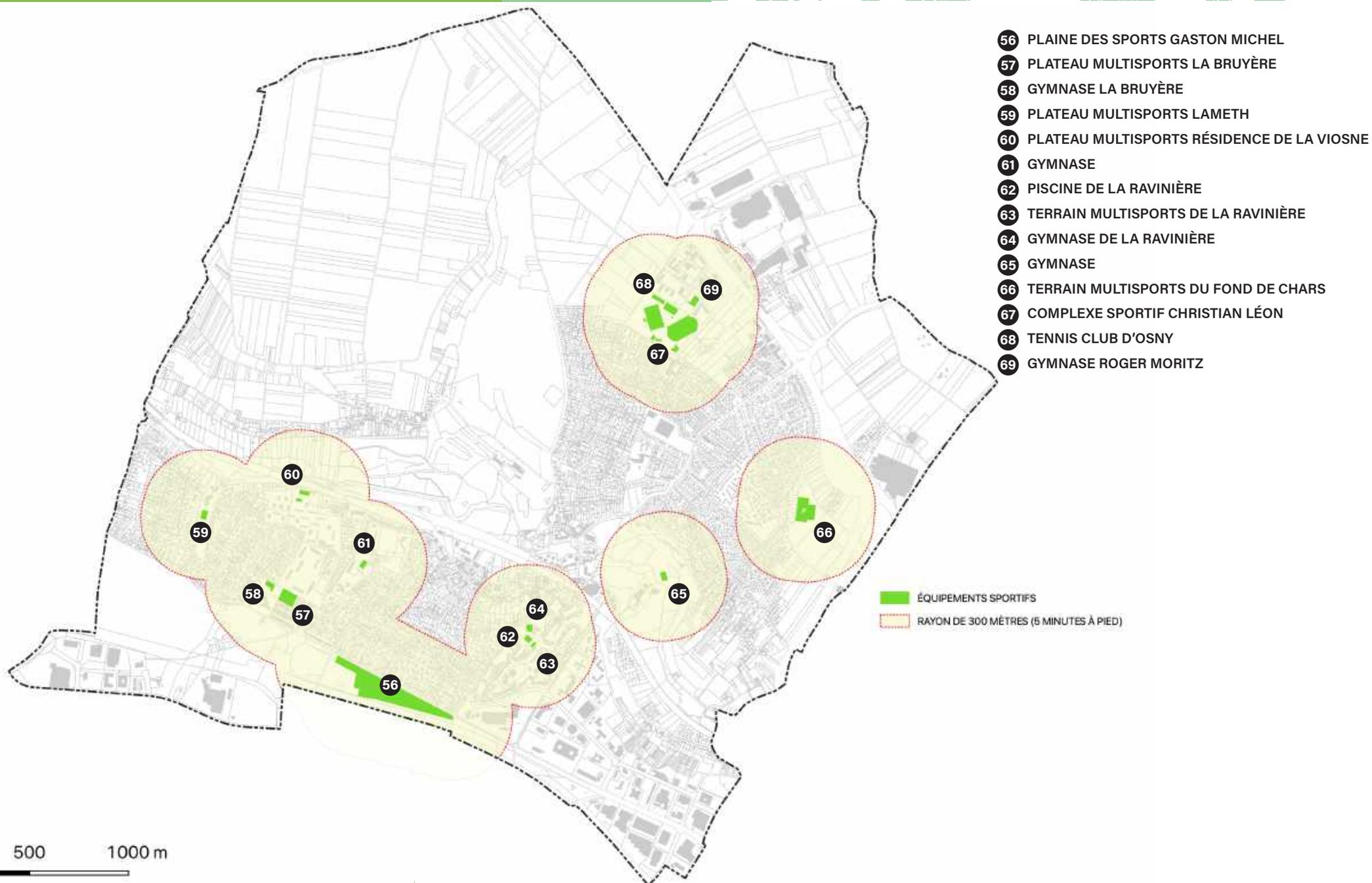
→ | Un risque d'effondrement des zones de carrières souterraines abandonnées couvertes par **un périmètre de protection valant PPR**

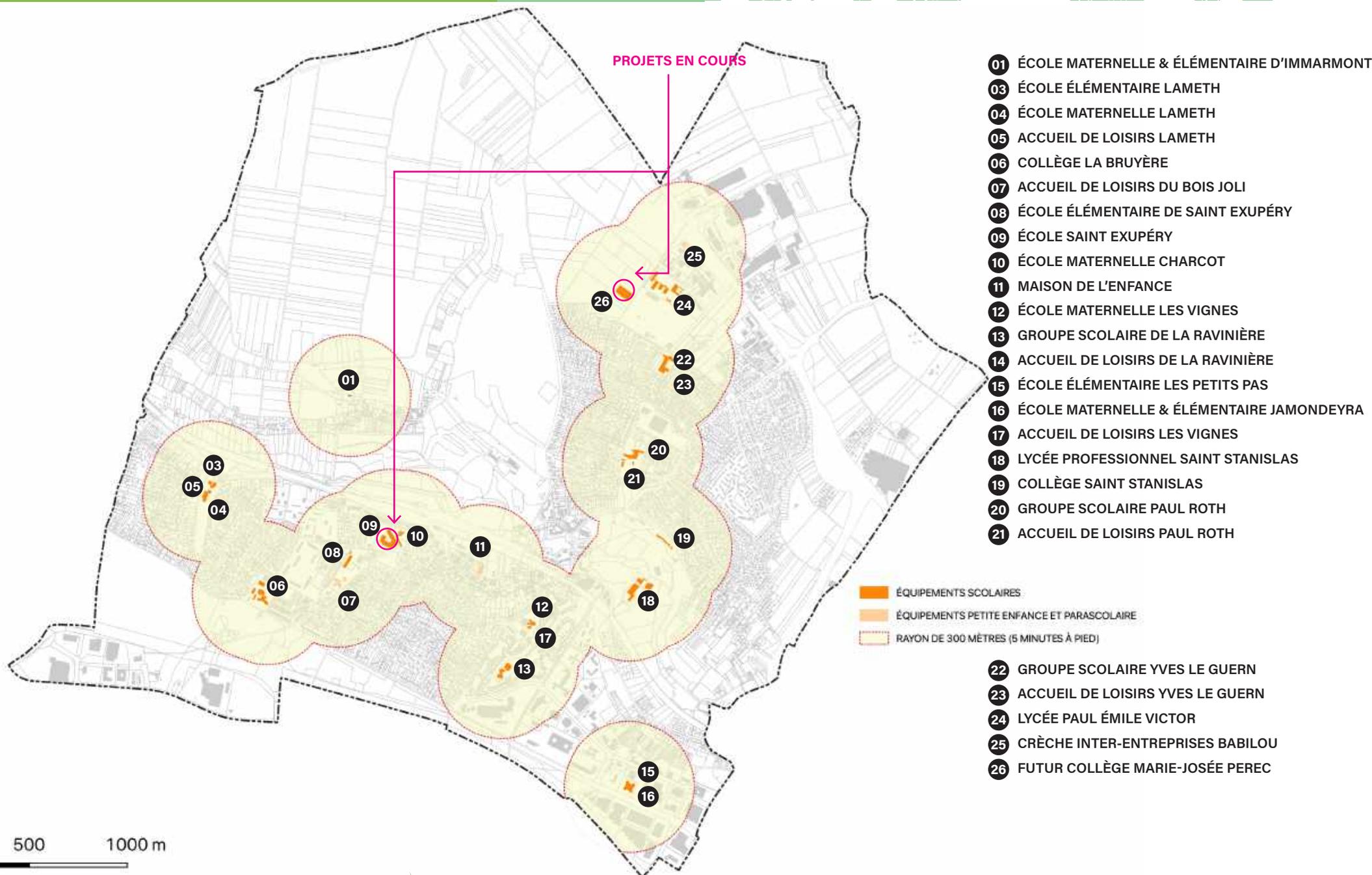
→ | **Un aléa faible à moyen** de retrait et gonflement des argiles

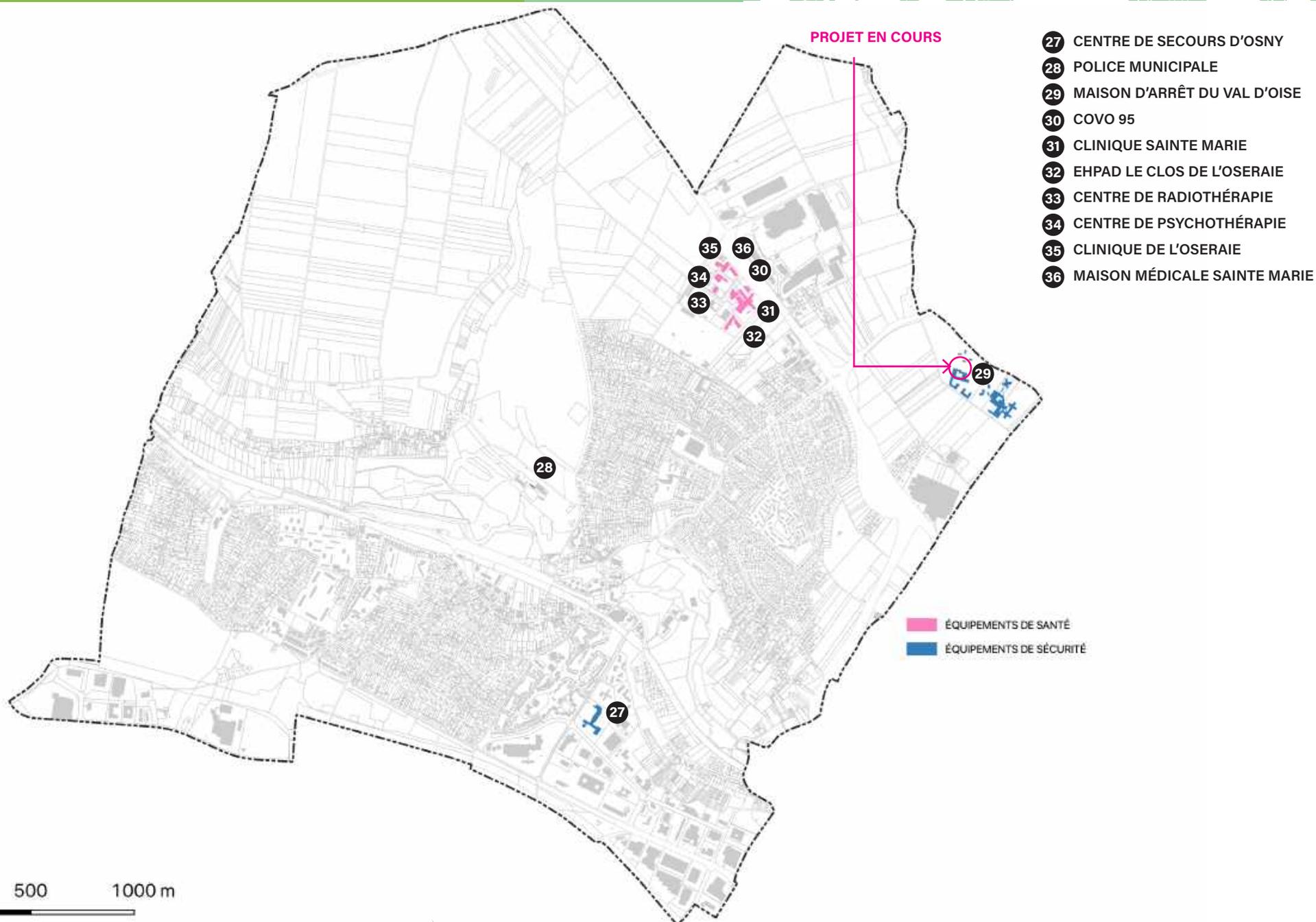
→ | 18 établissements soumis à enregistrement au titre des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**

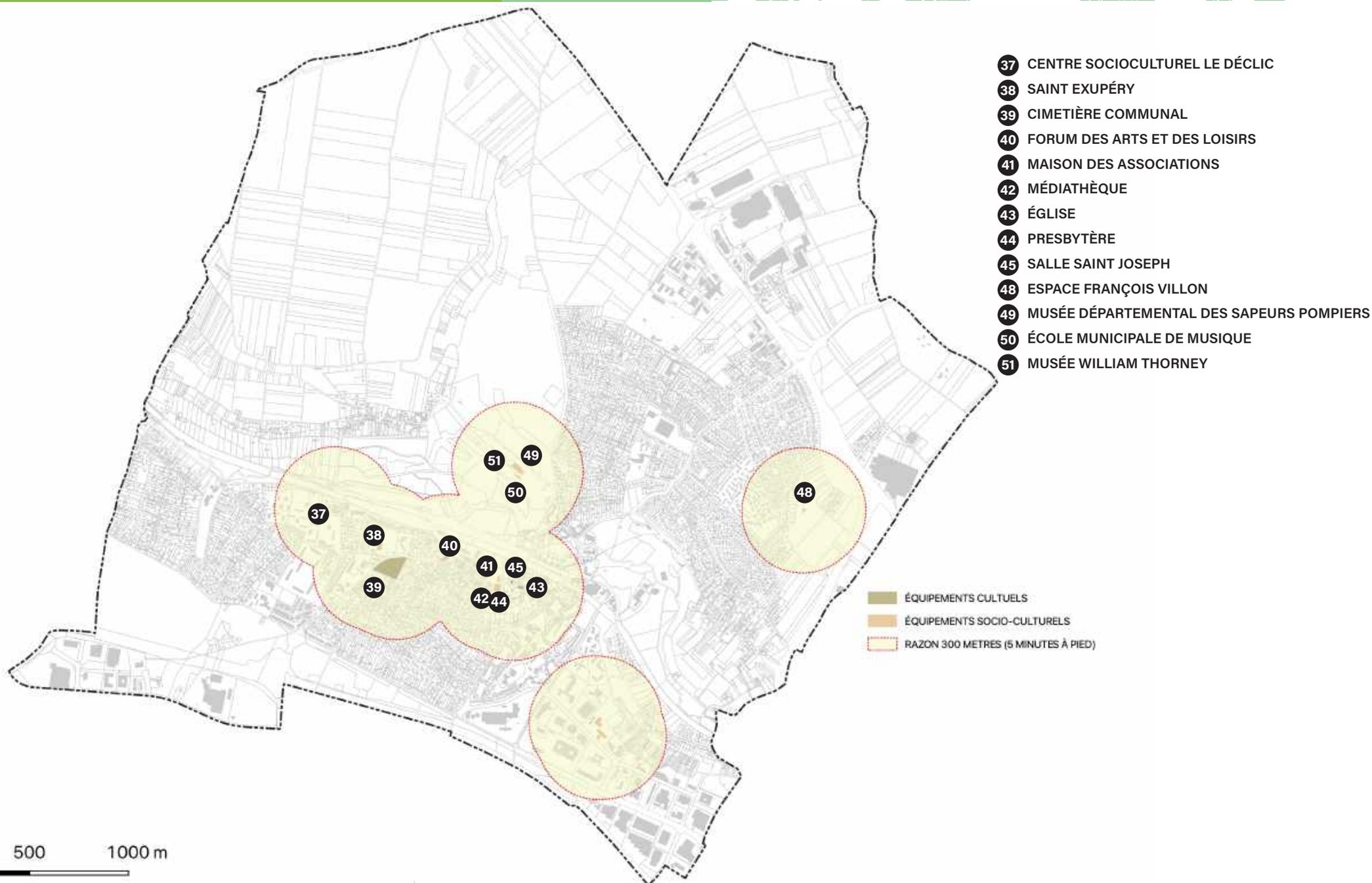
→ | la commune est concernée par des **risques liés au transport de matière dangereuses (TDM)** par canalisation

Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort











0 500 1000 m



01

LA RÉVISION DU PLU D'OSNY

page 02

02

**LES CADRES À INTÉGRER AU
PLAN LOCAL D'URBANISME**

page 09

03

**DIAGNOSTIC
SOCIO-ÉCONOMIQUE**

page 16

04

**ÉTAT INITIAL
DE L'ENVIRONNEMENT**

page 30

05

**LES ORIENTATIONS
DU PADD**

page 47





AXE #1

la ville nature

Favoriser la biodiversité en ville en préservant et valorisant les éléments singuliers des milieux naturels et du paysage de la ville



ORIENTATION 1.1

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ EN ASSURANT LA PRÉSERVATION VOIRE LA RECONSTITUTION DES PRINCIPAUX ENSEMBLES NATURELS DE LA COMMUNE

ORIENTATION 1.2

CONSOLIDER/RECONSTITUER LES TRAMES VERTES ET BLEUES DU TERRITOIRE, SANS OMETTRE LA TRAME NOIRE

ORIENTATION 1.3

INTÉGRER DE FAÇON EFFICACE ET VERTUEUSE LE DÉVELOPPEMENT URBAIN AU PAYSAGE ET À L'ENVIRONNEMENT

les trames verte, bleue et noire ...

La trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les documents de planification.

La trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ainsi qu'au bon état écologique des masses d'eau.

La trame noire constitue un réseau écologique propice à la vie nocturne de la faune.

Ensemble, elles contribuent à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ainsi qu'à leurs déplacements.



AXE #2

la ville exemplaire

Faire de la ville d'Osny un territoire référence en matière «d'écologie urbaine»

**ORIENTATION 2.2****ŒUVRER POUR UN TERRITOIRE SOUCIEUX DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE****ORIENTATION 2.1****PROMOUVOIR UN URBANISME DURABLE ET DE QUALITÉ RÉPONDANT AUX ENJEUX DU 21ÈME SIÈCLE****ORIENTATION 2.3****PROMOUVOIR UN VERDISSEMENT DE LA VILLE****ORIENTATION 2.4****RATIONALISER LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE ET ASSURER UNE GESTION ÉCONOME VIS-À-VIS DE LA CONSOMMATION HUMAINE**

Nota : l'axe 2 correspondant à un axe thématique, il n'y a pas de représentation cartographique.





la ville accessible

Favoriser la mobilité pour tous en s'attachant à développer les mobilités durables



ORIENTATION 3.1

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES DÉPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE

ORIENTATION 3.2

FAVORISER ET ENCOURAGER LES PRINCIPES DE L'ÉCO-MOBILITÉ, DÉVELOPPER LE MAILLAGE DES MOBILITÉS DOUCES

ORIENTATION 3.3

ENCOURAGER L'INTERMODALITÉ AVEC COMME SUPPORT PRINCIPAL LA GARE

ORIENTATION 3.4

OPTIMISER ET REPENSER L'OFFRE EN STATIONNEMENT AUTOMOBILE ET EN STATIONNEMENT VÉLO



Axe #3 : la ville accessible

Favoriser la mobilité pour tous en s'attachant à développer les mobilités durables

-  conforter et compléter le maillage des mobilités cyclables :
 -  itinéraires existants
 -  préserver et développer les mobilités piétonnes
-  encourager l'intermodalité de la gare d'Osny
-  aménager les carrefours pour sécuriser les différents flux de mobilité
-  poursuivre les efforts pour limiter les nuisances des principales infrastructures routières
-  engager la requalification de la RD915 en boulevard urbain
-  traiter qualitativement les entrées de ville
-  développer les liens multi-modes avec les communes limitrophes



la ville dynamique

Conforter les atouts économiques de la commune dans leur diversité et de façon respectueuse de l'environnement

**ORIENTATION 4.1**

CONSERVER ET RENFORCER L'OFFRE COMMERCIALE ET DE SERVICES DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ

ORIENTATION 4.2

CONFORTER LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES EXISTANTES

ORIENTATION 4.3

SOUTENIR, DIVERSIFIER ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET MARAÎCHÈRES

ORIENTATION 4.4

SOUTENIR LA DIVERSIFICATION DU TISSU ÉCONOMIQUE ET DES NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL

ORIENTATION 4.5

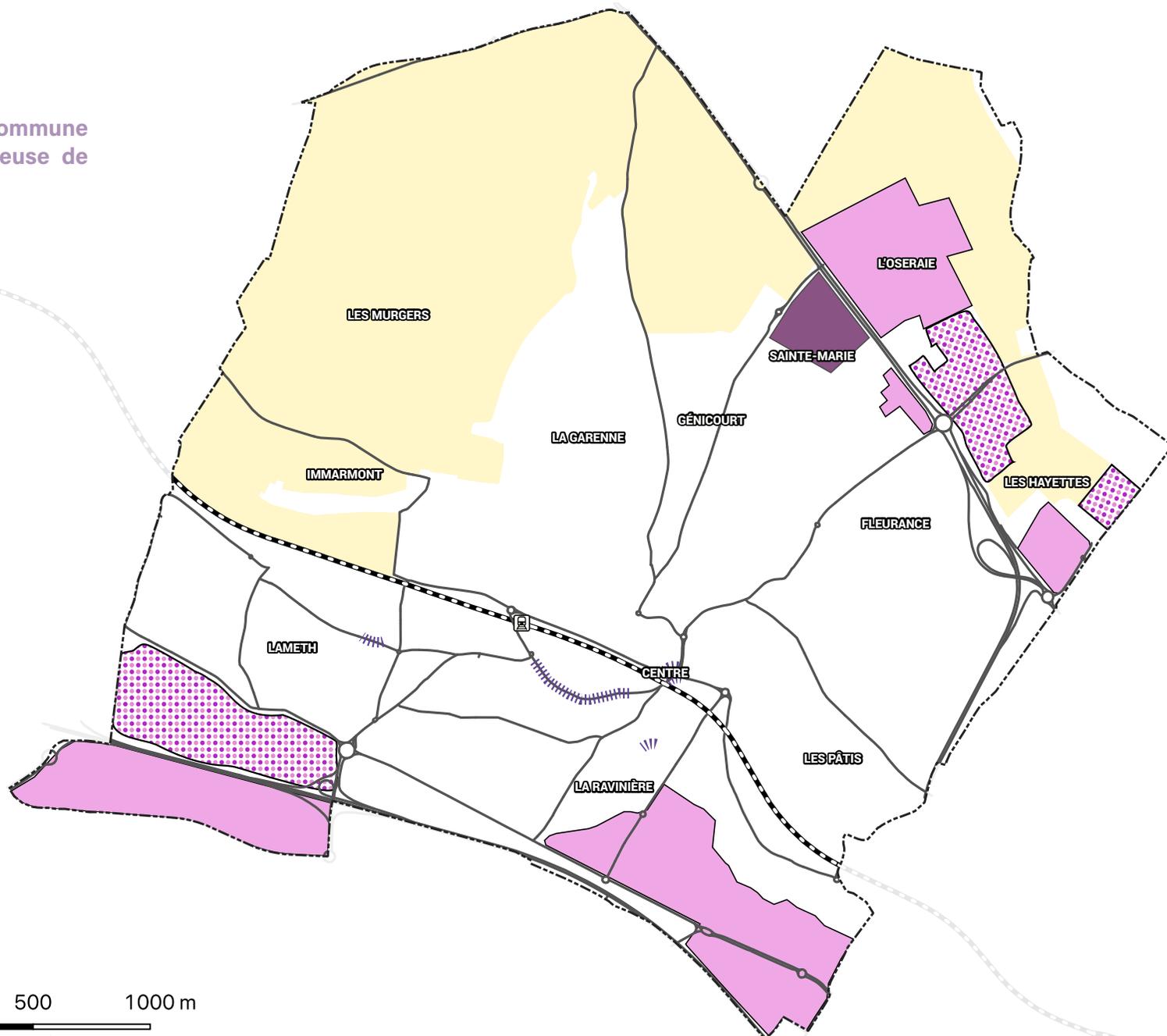
SOUTENIR L'OFFRE MÉDICALE ET PARAMÉDICALE SUR LE TERRITOIRE

Axe #4 : la ville dynamique

Conforter les atouts économiques de la commune dans leur diversité et de façon respectueuse de l'environnement

-  développer les activités économiques
-  compléter l'offre économique en veillant à une meilleure intégration paysagère et environnementale
-  préserver le commerce de proximité
-  soutenir l'offre médicale et paramédicale
-  protéger les activités agricoles et encourager leur diversification

0 500 1000 m



la ville solidaire
Répondre aux défis d'un territoire de cohésion pour le bien-vivre ensemble

**ORIENTATION 5.1**

ASSURER UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES POUR TOUS ET ACCESSIBLES PAR TOUS

ORIENTATION 5.2

RENFORCER LA MIXITÉ SOCIALE ET URBAINE

ORIENTATION 5.3

DÉVELOPPER LES ACTIONS POUR UN TERRITOIRE INCLUSIF

ORIENTATION 5.4

ENCOURAGER ET SOUTENIR LE DYNAMISME ASSOCIATIF DANS LA VILLE

la notion de parcours résidentiel ...

Le parcours résidentiel consiste à accompagner les locataires tout au long de leur vie en leur proposant des logements adaptés à leur situation (revenus), aux évolutions de la famille (naissance, départ d'un « grand enfant », décès, etc.)

Nota : l'axe 5 correspondant à un axe thématique, il n'y a pas de représentation cartographique.

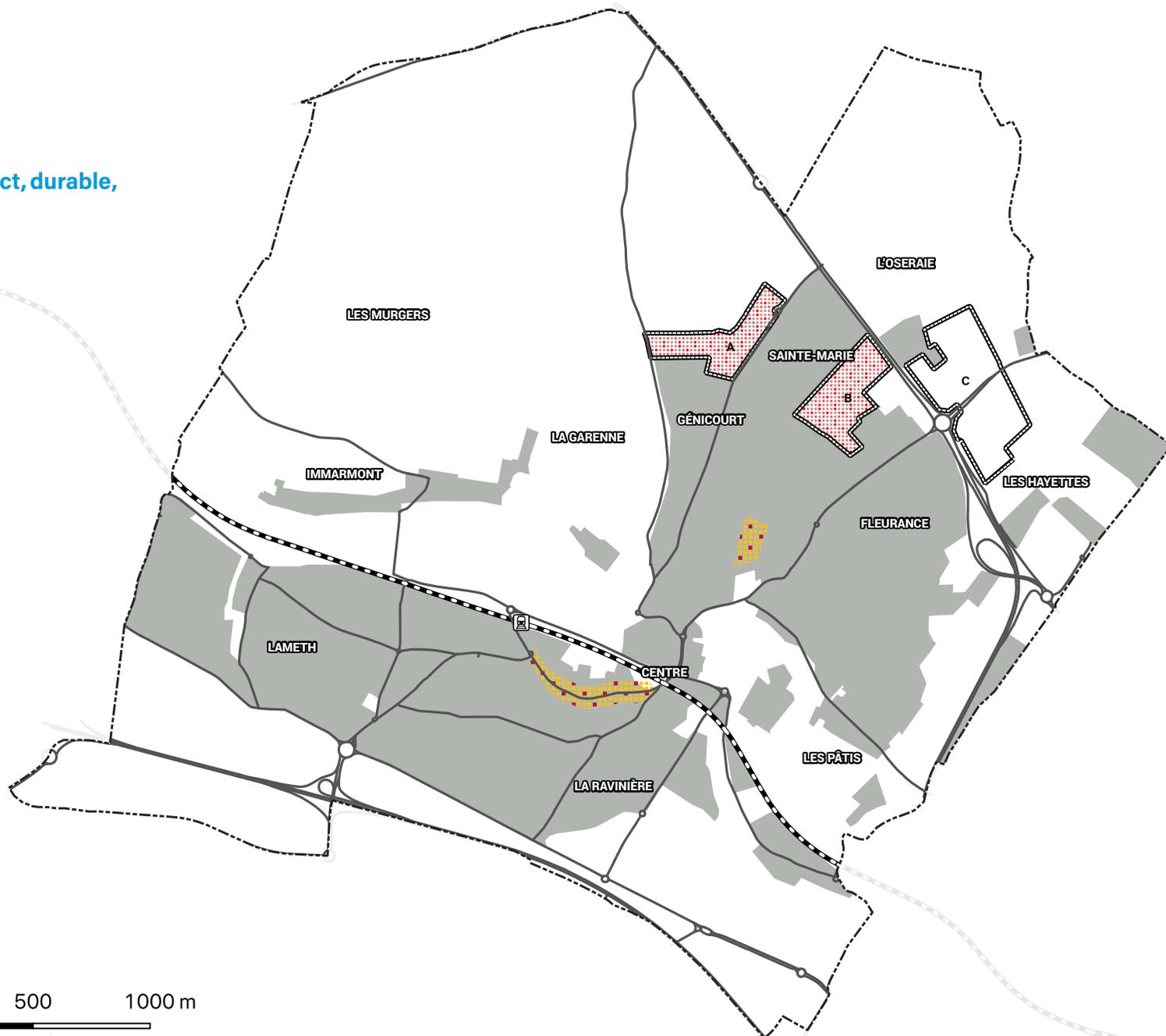
la ville structurée**Assurer un développement urbain compact, durable, maîtrisé et équilibré****ORIENTATION 6.1****ENGAGER UNE ÉVOLUTION DE LA VILLE EN VEILLANT À NE PAS EN PERTURBER L'ÉQUILIBRE****ORIENTATION 6.2****ORGANISER UNE GESTION DE L'URBANISATION LA PLUS ÉCONOME POSSIBLE EN MATIÈRE DE FONCIER****ORIENTATION 6.3****MAÎTRISER ET CADRER LA DENSIFICATION DU TISSU URBAIN PAVILLONNAIRE****ORIENTATION 6.4****DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE RÉNOVATION/ RÉHABILITATION DE L'HABITAT DÉGRADÉ OU NON ADAPTÉ****ORIENTATION 6.5****ŒUVRER POUR UN RENFORCEMENT DE LA STRUCTURATION URBAINE****ORIENTATION 6.6****FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE DANS L'OFFRE DE LOGEMENTS****ORIENTATION 6.7****AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LE CONFORT DE L'ESPACE PUBLIC****ORIENTATION 6.7****VALORISER ET PROTÉGER LE PATRIMOINE BÂTI ET IDENTITAIRE DE LA COMMUNE**

La « densité » ne se résume pas à la réduction de la taille des parcelles constructibles. La densification n'est durable que si elle reste vivable et de qualité, adaptée selon les contextes, et comprise par les habitants : elle nécessite une réflexion sur la qualité des formes urbaines et l'aménagement des espaces publics.

Le point mort démographique est le seuil minimal de logements à réaliser pour maintenir le niveau démographique communal sur une période donnée. Il correspond aux besoins en termes de logements pour ne pas perdre de population.

Axe #6 : la ville structurée

Assurer un développement urbain compact, durable, maîtrisé et équilibré



 engager la réflexion de la mutation urbaine pour mettre en oeuvre des projets intégrés au site

 assurer la mise en oeuvre de la ZAC mutlisite de la Demi-Lieue

A : site de Génicourt (vocation à majorité résidentielle)
B : site de Sainte-Marie (vocation à majorité résidentielle)
C : site de l'Osteraie (vocation économique)

 programmer une extension limitée de l'enveloppe urbaine à destination principale d'habitat

 conforter les espaces déjà urbanisés de l'enveloppe au travers d'une densification et optimisation foncière rationnelle et adaptée au contexte

0 500 1000 m

Axe #1 : la ville nature

Favoriser la biodiversité en ville en préservant et valorisant les éléments singuliers des milieux naturels et du paysage de la ville

Axe #3 : la ville accessible

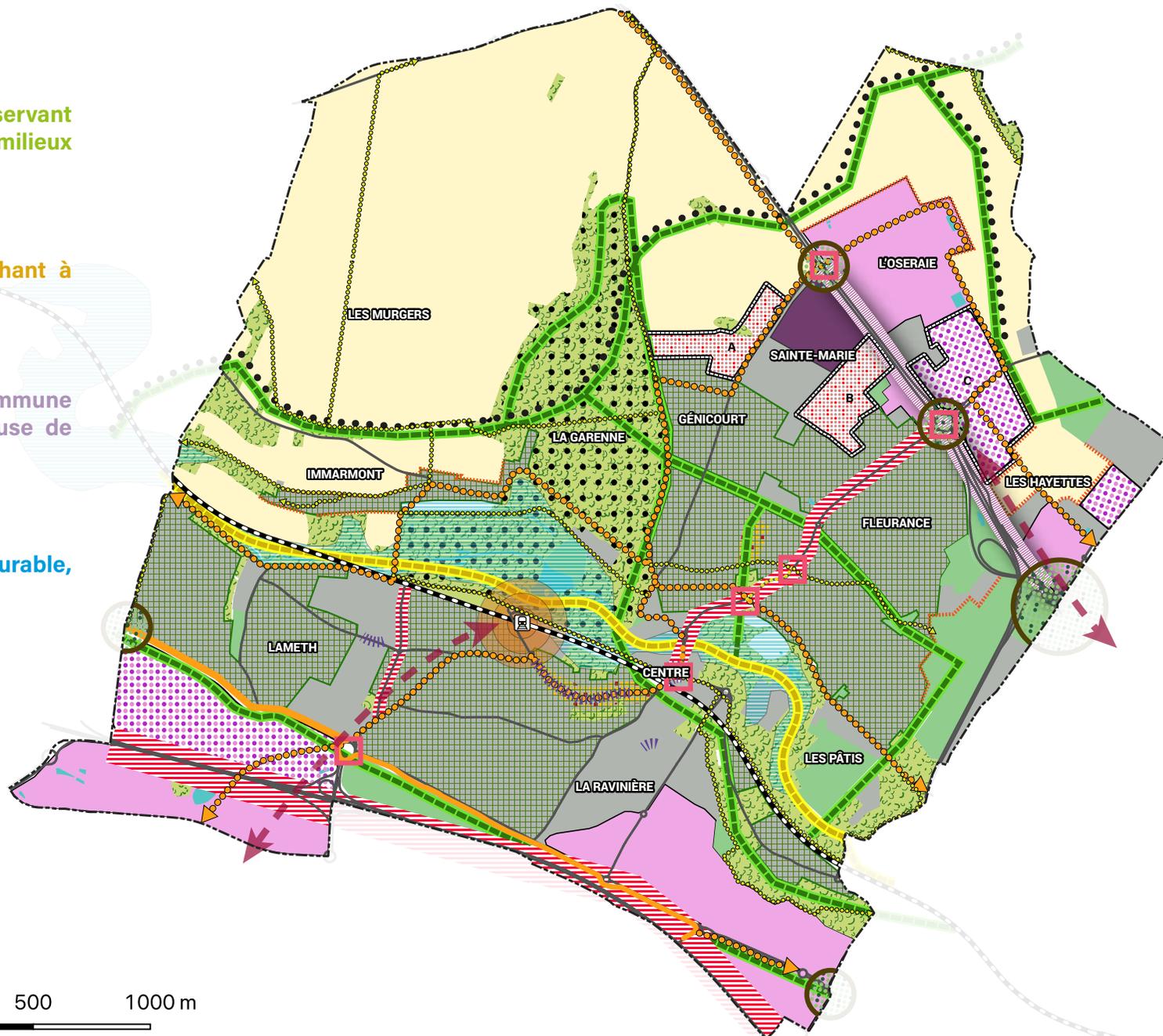
Favoriser la mobilité pour tous en s'attachant à développer les mobilités durables

Axe #4 : la ville dynamique

Conforter les atouts économiques de la commune dans leur diversité et de façon respectueuse de l'environnement

Axe #6 : la ville structurée

Assurer un développement urbain compact, durable, maîtrisé et équilibré



La lutte contre l'étalement urbain fait écho à la consommation du foncier comme préoccupation environnementale. L'étalement des villes entraîne l'artificialisation des sols et éloigne les populations de l'accès à l'emploi et aux services. Cette péri-urbanisation génère ainsi un mitage des espaces agricoles et naturels, mais aussi engendre une hausse des gaz à effet de serre.

Initié par la Loi Grenelle 2, les Plans Locaux d'Urbanisme, au travers leur PADD, fixent des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Conscients de ces enjeux environnementaux, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a renforcé le principe d'une «utilisation économe des espaces».



LA VILLE D'OSNY ENTEND MODÉRER SA CONSOMMATION D'ESPACE ET LUTTER CONTRE LES MÉCANISMES DE L'ÉTALEMENT URBAIN



HABITANTS À L'HORIZON 2033

La ville privilégie une croissance démographique maîtrisée et harmonieuse conduisant à une population qui pourrait avoisiner les **20 500 habitants à l'horizon 2033**.

Cette orientation doit permettre à OSNY de répondre à plusieurs enjeux :

- poursuivre sa politique **d'accueil de nouveaux habitants** et apporter une réponse face à la **demande en logements** ;
- **faciliter le parcours résidentiel** des habitants ;
- travailler au **renouvellement urbain des tissus mutables** existants afin de mieux qualifier notre territoire .

À VOUS DE VOTER !



DANS QUEL ORDRE SOUHAITEZ -VOUS VOIR APPARAÎTRE CES AXES DANS LE PADD ?

Hierarchisez les axes du PADD en indiquant un chiffre de 1 à 6 dans les cases en fonction de l'importance que vous leur apportez à Osny

1		La ville dynamique Conforter les atouts économiques de la commune dans leur diversité et de façon respectueuse de l'environnement
2		La ville solidaire Répondre aux défis d'un territoire de cohésion pour le bien-vivre ensemble
3		La ville nature Favoriser la biodiversité en ville en préservant et valorisant les éléments singuliers des milieux naturels et du paysage de la ville
4		La ville accessible Favoriser la mobilité pour tous en s'attachant à développer les mobilités durables
5		La ville exemplaire Faire d'Osny un territoire référence en matière d'écologie urbaine
6		La ville structurée Assurer un développement urbain compact, durable, maîtrisé et équilibré

Je participe !

DESSINONS ENSEMBLE LE OSNY DE DEMAIN

Pendant toute la durée des études, nous mettons à disposition des Osnysoises et des Osnysois plusieurs supports de concertation pour entendre leurs voix (cf. encart ci-dessous).

Nous comptons sur votre participation pour dessiner, ensemble, notre projet communal et définir ce que l'on souhaite pour notre commune de demain.



Tous concernés
Informez-vous et participez

■ Des **articles dans le Inf'OSNY**

■ Une **exposition publique évolutive** disponible en mairie aux heures et jours ouvrables

■ Des **réunions publiques aux étapes clefs de la procédure** pour échanger et débattre des contenus

■ Des **publications régulières sur le site internet de la commune** pour prendre connaissance du projet depuis chez vous

■ Un **dossier** ainsi qu'un **registre de concertation**, pour recueillir vos remarques écrites, disponibles en mairie aux heures et jours ouvrables

Vous pouvez également écrire :

■ par **courrier** : Monsieur le Maire
14 rue William Thornley
95520 Osny

■ ou par **mail** : urba@ville-osny.fr

➔ attention, la concertation préalable ne doit pas être confondue avec la concertation légale dans le cadre de l'enquête publique.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

échanges / débats